REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
FONDS ROUTIER
(E.P.A)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
ROAD FUND
(P.A.C)

FONDS ROUTIER

RAPPORT ANNUEL

2022

AVANT-PROPOS

YAOUBA ABDOULAYE
Président du Comité de gestion du Fonds routier.

L'année 2022 a été riche en mouvements, tant sur le plan national que sur la scène internationale pour le Fonds routier.

Sur le plan national, c'est une année qui marque un tournant décisif dans l'histoire du Fonds routier, avec la promulgation le 27 avril 2022, par le Président de la République, de la loi portant protection du patrimoine routier national du Cameroun qui nous rapproche de la mise en œuvre d'un Fonds de deuxième génération.

De plus, c'est une année qui aura été placée sous le signe de l'amélioration des performances au Fonds routier, conformément à un de ses objectifs majeurs, qui consistait à accroître de 75% à 90%, le taux d'engagement de la programmation de base. Cet objectif a été atteint et même dépassé, avec une performance évaluée à 96,89%. Dans ce cadre, le Fonds routier a reçu 1 063 décomptes en 2022 et en a payé 1 009, conformément aux nouvelles procédures mises en place et visant à améliorer la gouvernance, à travers la sécurisation des processus de paiement. Dans l'ensemble, il est important de relever que certains ordonnateurs n'ont pas encore atteint les objectifs escomptés en ce qui concerne l'authentification des décomptes. S'agissant des ressources mises à la disposition du Fonds, celles-ci auront été constantes au cours de l'année 2022. Dans le cadre de ses missions de financement, le Fonds routier a veillé à maintenir une adéquation entre les ressources disponibles et la programmation des ordonnateurs, tout en se rassurant de l'effectivité des travaux.

Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités des magistrats municipaux à la maîtrise d'ouvrage communale. Ce processus d'accompagnement, entamé depuis quelques années, porte d'ores et déjà des fruits. En effet, au cours de l'exercice 2022, les décomptes issus des prestations ordonnées par les communes ont couvert un volume de 38%, soit 15, 224 milliards de FCFA contre 13,642 milliards de FCFA en 2021. Ces chiffres démontrent sans conteste l'appropriation progressive des procédures du Fonds par ces acteurs spécifiques.

Sur le plan international, l'activité du Fonds aura été marquée par une intense coopération avec les organismes similaires. Le 18 mai 2022, le Fonds routier a abrité à Yaoundé en visioconférence, la présentation du Road Management System de la Namibie ; du 13 au 16 septembre 2022, une délégation du Fonds routier a pris part aux travaux du Bureau exécutif de l'Association des Fonds d'entretien routier africains (AFERA) au Mozambique. Ces échanges ont été capitalisés, dans le but d'optimiser les performances actuelles du Fonds. Pour ce qui est du management, l'année 2022 restera également dans les annales. Le Comité de gestion a procédé au recrutement de l'Administrateur du Fonds ainsi qu'au renouvellement de l'équipe de direction. Toute chose qui, associée au renforcement des capacités des personnels dans les secteurs divers, permettent de consolider davantage les acquis.

Le présent rapport annuel décline les activités menées au cours de l'année 2022 par le Fonds routier : il met l'accent sur le financement de l'entretien routier, le paiement des prestations, les défis et les perspectives.

LISTE DES ABRÉVIATIONS & ACRONYMES

AFERA	:	Association des Fonds d'entretien routier africains
ARMP	:	Agence de régulation des marchés publics
ATC	:	Audit technique, comptable et financier
BEAC	:	Banque des États de l'Afrique centrale
BET	:	Bureau d'études techniques
BTP	:	Bâtiment et travaux publics
BVMAC	:	Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale
C2D	:	Contrat de désendettement et de développement
CADD	:	Cautionnement d'avance de démarrage
CAN	:	Coupe d'Afrique des Nations
CAS	:	Compte d'affectation spéciale
CBE	:	Cautionnement de bonne exécution
CCAP	:	Cahier des clauses administratives particulières
CDBF	:	Conseil de discipline budgétaire et financière
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFA	:	Communauté financière africaine
CFS	:	Contrôle financier spécialisé
CGI	:	Code général des impôts
COGE	:	Comité de gestion
CRDG	:	Cautionnement de retenue de garantie
CSEPO	:	Comité de suivi de l'exécution des programmes des ordonnateurs
CTD	:	Collectivités territoriales décentralisées
CUD	:	Communauté urbaine de Douala
CUY	:	Communauté urbaine de Yaoundé
DSCE	:	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSX	:	Douala Stock Exchange
ECT	:	Études et contrôles techniques
ERP	:	Entretien du réseau prioritaire
ERR	:	Entretien des routes rurales
EVU	:	Entretien des voiries urbaines
FER	:	Fonds d'entretien routier
FFR	:	Fonctionnement du Fonds routier
FMI	:	Fonds monétaire international

FR	:	Fonds routier
HIMO	:	Haute intensité de main d'œuvre
IADM	:	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
Kfw	:	KreditAnstalt Für Wiederaufbau
MINFI	:	Ministère des Finances
MINHDU	:	Ministère de l'Habitat et du Développement urbain
MINT	:	Ministère des Transports
MINTP	:	Ministère des Travaux publics
MoU	:	Memorandum of Understanding
NTIC	:	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
PDR	:	Plan directeur routier
PPRD	:	Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest
PERFED	:	Programme d'entretien routier du Fonds européen de développement
PGT	:	Paierie générale du Trésor
PLANUT	:	Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PNUD	:	Programme des Nations unies pour le développement
PPP	:	Partenariat public-privé
PPR	:	Protection du patrimoine routier
PPTE	:	Pays pauvres très endettés
PSD	:	Plan stratégique de développement
PSR	:	Prévention et sécurité routières
PSRR	:	Programme de sécurisation des recettes routières
RN	:	Route nationale
RUR	:	Redevance d'usage de la route
SCDP	:	Société camerounaise des dépôts pétroliers
SIG	:	Système intégré de gestion
SONARA	:	Société nationale de raffinage
STADE-C2D	:	Secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D
TAE	:	Taxe à l'essieu
TSPP	:	Taxe spéciale sur les produits pétroliers
UATP	:	Union africaine des transports publics

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 3

LISTE DES ABRÉVIATIONS & ACRONYMES 5

SOMMAIRE 6

LE MOT DE L'ADMINISTRATEUR 7

I - CONTEXTE GÉNÉRAL 8

A- CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE 9

B- QUELQUES FAITS MARQUANTS 10

C- CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE 11

D- RAPPEL DES MISSIONS ET DES RESSOURCES 12

E- ORGANES DE GESTION 13

F- MANAGEMENT DU FONDS 17

1- Les outils de gestion 17

2- La feuille de route 2022 18

3- Le Fonds routier et sa ressource humaine 22

4- Contraintes liées à la mise en œuvre des actions 22

G- IDENTIFICATION, ANALYSE ET GESTION DES RISQUES 23

H- LE FONDS ROUTIER ET SES PARTENAIRES 24

I- COMMUNICATION 25

I - FINANCEMENT DES PROGRAMMES 26

A- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN) 27

B- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ROUTIER 40

C- EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'ÉQUIPEMENT ET DES AUDITS AU 31 DÉCEMBRE 2022 44

D- ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN) 47

III - DÉFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER 50

A- DÉFIS 52

B- PERSPECTIVES 53

CONCLUSION 54

LISTE DES TABLEAUX 55

LISTE DES FIGURES 56

LE MOT DE L'ADMINISTRATEUR

Aubin ESSAIE MOUSSA
Administrateur du Fonds routier.

Durant l'année 2022, le Fonds routier a maintenu le cap sur l'atteinte de ses objectifs de performance, conformément à son plan stratégique de développement 2020-2022. Avec une performance globale d'exécution budgétaire de 82,71%, l'action du Fonds peut être cernée à travers quatre grands axes, à savoir l'augmentation des ressources affectées à l'entretien routier, l'optimisation de la consommation des ressources mobilisées, la gouvernance et l'amélioration des conditions de travail ainsi que les défis et perspectives.

Concernant l'augmentation des ressources affectées à l'entretien routier, elles sont restées stables, comparativement à l'année 2021. Cette action, qui affiche un taux d'exécution de 89,58%, est déclinée en plusieurs activités, notamment l'identification des besoins réels de financement de l'entretien routier et le plaidoyer pour la mobilisation de plus de ressources.

Pour ce qui est de l'optimisation de la consommation des ressources mobilisées, le Fonds routier assure l'accompagnement des ordonnateurs dans l'élaboration des programmes et dans leur exécution, depuis plusieurs années. Cet accompagnement vise le maintien d'une adéquation entre les ressources du Fonds et les programmes des ordonnateurs. À travers son Comité de gestion, cet organisme se rassure également de l'effectivité des travaux et de la qualité des programmes à financer. De plus, le Fonds routier a organisé des ateliers de renforcement des capacités des exécutifs communaux et régionaux, qui jouent progressivement leur rôle de maîtres d'ouvrage sur les projets portant respectivement sur les routes communales et régionales. Les actions ainsi menées ont permis d'assurer un engagement budgétaire de 96,89%.

S'agissant de la gouvernance et de l'amélioration des conditions de travail, l'administration du Fonds routier a sollicité, pour des besoins de performance et d'efficacité, les services d'un personnel d'appui pour accompagner le personnel permanent dans l'exécution de leurs tâches. En outre, des sessions de renforcement des capacités ont été organisées dans plusieurs domaines tels que : la rédaction administrative, la sensibilisation sur les questions d'irrégularités, de fautes de gestion et de bonnes pratiques de gestion, la mise en place d'un système de suivi et évaluation des projets et la didactique de la langue anglaise. La gestion stratégique du Fonds, portée par le Comité de gestion, affiche un score de 92,50%. Par ailleurs, grâce aux diligences accomplies par les structures en charge de la contractualisation, la commande publique affiche un taux d'exécution de 88,92%.

Quant aux défis et perspectives, l'année 2023 sera marquée d'une part par l'élaboration du nouveau plan stratégique de développement (PSD) horizon 2023-2025, suivant les objectifs stratégiques du Fonds ; d'autre part, le Fonds poursuivra la mise en œuvre des actions telles que : i) l'accroissement et la pérennisation des ressources affectées à l'entretien routier, ii) l'accompagnement des exécutifs communaux et régionaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrage des projets portant respectivement sur les routes communales et régionales et iii) le renforcement des procédures de sécurisation et de visa des contrats, de traitement et de paiement des décomptes à travers la dématérialisation.

01

CONTEXTE GÉNÉRAL

A - CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE

La crise de la COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine ont eu un impact négatif sur l'économie mondiale. La croissance mondiale devrait ralentir en 2022 et 2023, passant de 6,0% à 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023. Les trois principales économies du monde, les États-Unis, la Chine et la zone euro, devraient être les plus touchées.

La croissance économique des États-Unis devrait ralentir de 5,7 % à 1,6 % en 2022 et 1 % en 2023. En Chine, la croissance devrait ralentir de 8,1 % à 3,2 % en 2022 et 4,4 % en 2023. Dans la zone euro, la croissance devrait ralentir de 5,2 % à 3,1 % en 2022 et 0,5 % en 2023.

Pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait ralentir de 4,7 % à 3,6 % en 2022, en raison de la guerre en Ukraine, de l'inflation et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le Nigéria et l'Afrique du Sud devraient connaître une croissance plus lente, à 3,2 % et 2,1 % respectivement. Les pays de la région devraient également faire face à des conditions financières plus difficiles, du fait du resserrement de la politique monétaire dans les pays avancés et de la montée des tensions géopolitiques. En 2023, la croissance économique de la région devrait se redresser à 3,7 %, mais elle restera inférieure aux taux d'avant la pandémie.

La croissance économique de la zone CEMAC devrait s'accélérer de 1,5% à 3,2% en 2022 et 3,4% en 2023, tirée par une reprise des cours des matières premières.

L'État du Cameroun a poursuivi les progrès dans la gestion de ses politiques budgétaires, fiscales et d'endettement au cours des dernières années. Toutefois, des efforts doivent être consentis en matière de gouvernance, de climat des affaires et de qualité de la dépense publique.

Sur le plan politique, la situation en 2022 a été marquée par des tensions entre le Gouvernement et les séparatistes des régions anglophones du pays. Le gouvernement a continué à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et la sécurité dans l'ensemble du pays.

Sur le plan énergétique, en 2022, le gouvernement du Cameroun a entrepris un certain nombre d'actions qui ont pour objectif de réduire la dépendance du Cameroun aux combustibles fossiles, d'améliorer l'approvisionnement en électricité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au titre de cette action, il convient de citer : (i) la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal, qui aura une capacité de production de 4 200 mégawatts ; (ii) le lancement d'un programme de promotion des véhicules électriques, avec la mise en place d'un réseau de bornes de recharge et (iii) l'augmentation des tarifs de l'électricité pour les ménages et les entreprises, afin de financer les investissements dans les énergies renouvelables.

Sur le plan socioculturel, le gouvernement a, dans le but d'améliorer le niveau de vie des camerounais, mené plusieurs actions en 2022, notamment : l'augmentation du budget de l'éducation de 10% ; la construction de nouvelles écoles et de centres de formation professionnelle ; l'amélioration de l'accès aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales ; la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités ; la promotion de la culture et des arts à travers la création de

nouveaux musées et de centres culturels, etc.

Sur le plan économique, le Cameroun a connu une croissance de 3,4 % en 2022, après une contraction de 0,3 % en 2020 du fait des conséquences de la crise sanitaire. Cette croissance a été portée par tous les secteurs d'activités, notamment l'agriculture, l'exploitation forestière, l'industrie manufacturière et les services, de manière suivante :

- le secteur agricole a connu une croissance de 2,9 %, tirée par la hausse des productions de céréales, de fruits et de légumes ;
- le secteur forestier a connu une croissance de 1,3 %, tirée par la hausse des exportations de bois ;
- le secteur manufacturier a connu une croissance de 3,2 %, tirée par la hausse de la production de produits manufacturés, notamment les produits alimentaires, les boissons et le tabac ;
- le secteur des services a connu une croissance de 4,3 %, tirée par la hausse des activités de transport, de stockage et de communication, ainsi que par la hausse des activités financières et d'assurance.

Cette croissance est due à la reprise progressive des économies du monde, après des années 2020 et 2021 particulièrement difficiles. Le Cameroun a également bénéficié de la hausse des prix des matières premières, notamment du pétrole et du bois.

Sur le plan législatif, la loi n°2022/007 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national élargit les missions du Fonds routier. En effet, cette loi institue un mécanisme dit « Fonds routier » en vue du financement de la protection du patrimoine routier national. Elle précise les missions et les ressources du Fonds routier, de même qu'elle le dote de trois guichets, à savoir le guichet « Entretien » ; le guichet « Études et Investissement » et le guichet « Indemnisations ».

La loi précise également que le Ministère en charge des finances est responsable de la comptabilisation des ressources au moment de la collecte pour des besoins uniques de centralisation de l'information financière sur les recettes de l'État. Les textes d'application de cette loi en cours de préparation devraient permettre au Fonds routier de migrer vers un Fonds de deuxième génération.

S'agissant des perspectives macroéconomiques pour 2023, la croissance économique du Cameroun devrait s'accélérer à 4,3 % en 2023, après 3,4 % en 2022, selon le Fonds monétaire international (FMI). Cette croissance sera soutenue par le secteur pétrolier, le secteur agricole et le secteur manufacturier. Il convient de noter que l'environnement économique externe est un facteur important exposant la croissance du Cameroun à certains risques non négligeables. Le gouvernement camerounais a mis en place un certain nombre de mesures pour stimuler l'économie. Il s'agit notamment de l'amélioration du climat des affaires et l'augmentation des investissements publics.

En outre, la loi de finances 2023 a maintenu les ressources du Fonds routier à 50 milliards de FCFA, comme en 2022. Cependant, l'avènement des textes d'application devrait permettre le passage du Fonds à un Fonds de deuxième génération, disposant de ressources plus importantes, en adéquation avec les besoins réels en entretien routier.

Scarification et compactage de la chaussée

B - QUELQUES FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2022 : le Fonds routier a procédé au recrutement de nouveaux cadres et chefs de Divisions ;

Le 27 avril 2022 : le Comité de gestion a procédé au recrutement de l'Administrateur ;

Le 27 avril 2022 : le Président de la République a promulgué la loi n°2022/007 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national du Cameroun ;

Du 9 au 14 mai 2022 : une délégation du Fonds routier a participé à la XIXème Assemblée générale tenue à Dakar et à Saly au Sénégal, sur le thème « Durabilité des Fonds d'Entretien Routier Africains ».

Le 18 mai 2022 : le Fonds routier a abrité à Yaoundé en visioconférence, la présentation du Road Management System (RMS) de la Namibie. Cette présentation avait pour but de mettre en exergue les avantages et améliorations que pouvait apporter au Cameroun un tel dispositif ;

Le 28 juillet 2022 : un nouveau représentant du Syndicat des exploitants par car et autobus est désigné au sein du Comité de Gestion du Fonds routier ;

Du 13 au 16 septembre 2022 : une délégation du Fonds routier a pris part aux travaux du bureau exécutif de l'Association des Fonds d'entretien routier africains (AFERA) au Mozambique ;

Une session du Comité de gestion

C - CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

À la faveur de la promulgation en avril 1996 de la loi n°96/07 du 08 avril 1996, portant protection du patrimoine routier national, l'État du Cameroun a mis en place un mécanisme appelé Fonds routier, en vue d'assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier, ainsi que ceux de prévention et sécurité routières en plus de l'entretien routier.

En juillet 2004, la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 a modifié et complété certaines dispositions de celle du 8 avril 1996. L'avènement de cette nouvelle loi a reformé le Fonds à travers l'élargissement de ses missions aux opérations de réhabilitation et de réaménagement des routes et l'ajout d'un deuxième guichet, baptisé « guichet investissement ». Eu égard à l'impact de cette loi sur le plan fonctionnel du Fonds, ces dispositions vont être reprises par ses textes organiques, notamment le décret n°2005/239 du 24 juin 2005 qui fixe et organise ses modalités de fonctionnement modifié et complété par le décret n°2012 /173 du 29 mars 2012.

En avril 2022, le cadre juridique mis en place par la précédente loi portant protection du patrimoine routier va connaître un changement significatif avec la promulgation par le Président de la République, d'une nouvelle loi visant à protéger ledit patrimoine en assurant le maintien et la durabilité des routes construites. Ce dispositif juridique va s'avérer nécessaire dans la mesure où, il vient actualiser le précédent texte en prenant en compte les évolutions enregistrées dans le paysage routier dues à l'intensification du trafic et l'accroissement des actes répréhensibles des usagers de la route.

Cette loi apporte quelques innovations majeures à savoir (i) l'amélioration des outils de protection de la route, (ii) le renforcement du dispositif des sanctions par le relèvement des amendes, (iii) et enfin la restructuration du Fonds routier.

S'agissant de la restructuration du Fonds, la nouvelle loi portant protection du patrimoine routier a élargi ses missions qui s'étendront au-delà du financement des programmes. En effet, l'article 31(1) de ladite loi stipule que ce mécanisme a pour mission :

- la mobilisation et la collecte des ressources nécessaires au financement des programmes d'études, d'indemnisation, d'investissement et d'entretien des projets routiers et autoroutes ;
- le financement des programmes de protection du patrimoine routier national, de prévention et de sécurité routières d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement des routes et autoroutes non concédées ;
- le paiement des prestations et travaux éligibles à ce mécanisme de financement.

De plus, selon l'alinéa (2) du même article, le Fonds est désormais doté de trois guichets au moyen desquels il devra exercer ses missions à savoir :

- le guichet « Entretien »;
- le guichet « Études et Investissement » ;
- le guichet « Indemnisation ».

En ce qui concerne les sources de financement, la loi n°2022/007 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national a clairement défini les ressources que constituent ce mécanisme de financement d'une part et les modalités de

comptabilisation desdites ressources d'autre part.

Conformément aux dispositions de l'article 32 (1) de cette loi, les ressources du Fonds sont constituées ainsi qu'il suit :

- la redevance d'usage de la route (RUR);
- la quote- part du produit des amendes définies par la présente loi;
- les dons et des subventions ;
- les fonds d'origine diverses en rapport direct avec l'usage de la route ;
- la quote- part de la taxe spéciale sur les produits pétroliers ;
- le produit de la taxe de transit ;
- les dotations budgétaires des ministères ;
- le droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, de la redevance de concession ;
- les revenus des fonds placés dans les banques ou des opérations jugées rentables pour le Fonds.

Il convient de souligner que cette loi intègre la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et supprime la taxe à l'essieu au rang des ressources.

Par ailleurs, le mécanisme de comptabilisation des ressources quant à lui incombe directement au ministère des Finances (MINFI) qui s'assure de leur comptabilisation au moment de la collecte pour les besoins de centralisation de l'information financière de l'État. De plus, les ressources allouées par chaque ministère ou par chaque partenaire financier au Cameroun doivent faire l'objet d'une affectation préalable dans l'un des guichets. En clair, le Fonds devra mobiliser directement ses ressources, le MINFI n'ayant plus qu'un rôle de comptable se limitant à centraliser l'information financière sur les recettes de l'État.

Toutefois, il convient de préciser que toutes ces innovations au bénéfice du Fonds routier ne pourront être applicables qu'avec le concours des textes d'application de ladite loi. En attendant, le Fonds continue d'être régi par les textes organiques en vigueur.

Imprégnation de la chaussée

D - RAPPEL DES MISSIONS ET DES RESSOURCES

1-Les missions

Depuis son institution par la loi n° 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national, le Fonds a mené des activités exclusivement liées au financement des programmes de protection du patrimoine routier, de prévention et de sécurité routières, ainsi que ceux d'entretien routier. Par la suite, ces missions ont évolué avec l'avènement de la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 portant protection du patrimoine routier national. Cette loi a élargi les missions du Fonds routier aux opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes à travers deux guichets distincts et indépendants. Elles sont reprises dans le décret n°2012/173 du 29 mars 2012 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds routier. Ce décret a modifié et complété certaines dispositions du décret n°2005/239 du 24 juin 2005, qui régit son fonctionnement.

Ainsi, le guichet Entretien a pour objectif le financement et le paiement des prestations réalisées à l'entreprise et relatives à :

- l'entretien du réseau routier prioritaire, interurbain classé, communal et les voiries urbaines ;
- la prévention et la sécurité routière ;
- la protection du patrimoine routier national.

Dalot double en béton armé

Pour le guichet Investissement, l'objectif est d'assurer le financement et le paiement des prestations réalisées au titre de l'aménagement et de la réhabilitation des routes.

Avec la promulgation de la loi n°2022/007 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national, les missions du Fonds s'étendront désormais au-delà du financement des programmes, en attendant les textes d'application de cette nouvelle loi.

2- Les ressources

Les ressources du Fonds sont définies par la loi n° 2004/024 du 22 juillet 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de celle n° 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national. Ces dispositions sont reprises par le décret n°2012/173 du 29 mars 2012 qui en fixe les modalités de fonctionnement. Selon l'article 25 (nouveau) (1) dudit décret, les ressources du Fonds sont constituées ainsi qu'il suit :

a) pour le guichet « Entretien » :

- la redevance d'usage de la route (RUR);
- le droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, de la redevance de concession ;
- le produit de la taxe à l'essieu ;
- le produit de la taxe de transit ;
- le produit des amendes ;
- les dotations budgétaires des ministères destinées à alimenter la ligne d'urgence au titre des interventions d'urgence ;
- les ressources provenant des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;

b) pour le guichet « Investissement » :

- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;
- les dotations budgétaires des ministères ;
- tous financements autres que ceux cités au point ci-dessus.

De plus, les modalités de mobilisation de ces ressources sont précisées à l'article 25 (nouveau)-(2) de ce décret.

Pour l'exercice 2022, la loi de finances de la République du Cameroun a plafonné le montant des taxes à reverser aux organismes publics. Elle précise en son article trente neuvième que le plafond du produit de la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSSP), les recettes de péage et de pesage, reversés au Fonds routier, est fixé à 50 milliards de FCFA.

Toutefois, une nouvelle ère devrait s'ouvrir pour le Fonds routier avec la promulgation le 27 avril 2022 de la loi n°2022/007 portant protection du patrimoine routier national. En effet, cette loi vient redéfinir les ressources allouées au Fonds routier ainsi que les modalités de mobilisation et de comptabilisation de ces ressources.

E - ORGANES DE GESTION

Créé dans le cadre de la loi n° 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national, revue et complété par la loi n° 2004/021 du 22 juillet 2004, le Fonds routier est un Établissement public administratif de type particulier.

Au-delà de ses missions principales, le Fonds est administré par deux organes. Il s'agit du « Comité de Gestion » et de « l'Administrateur ».

1- LE COMITÉ DE GESTION

Il examine toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Ses missions sont décrites à l'article 13 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005. Le décret n° 2012/ 173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/239 du 24 juin 2005, précise la composition du Comité de gestion et la durée du mandat de ses membres.

En ce qui concerne sa composition, le Comité de gestion compte onze (11) membres, dont cinq (5) représentants de l'État, un représentant des collectivités territoriales décentralisées et cinq (5) représentants des usagers de la route. Ces membres sont repartis ainsi qu'il suit :

- **Les représentants de l'État :**
  - un représentant de la Présidence de la République ;
  - un représentant des Services du Premier Ministre ;
  - un représentant du Ministère des Finances ;
  - un représentant du Ministère des Travaux Publics ;
  - un représentant du Ministère des Transports.
- **Un représentant des Collectivités Territoriales Décentralisées,**
- **Les représentants des usagers de la route :**
  - un représentant du Groupement Inter-patronal du Cameroun ;
  - un représentant du Syndicat des Industriels du Cameroun ;
  - un représentant du Syndicat des Transitaires du Cameroun ;
  - un représentant des Syndicats des Transporteurs de voyageurs urbains et interurbains ;
  - un représentant des Syndicats des Transporteurs de marchandises par route.

L'Administrateur du Fonds quant à lui officie comme rapporteur dudit Comité. Il soumet les dossiers au Président du Comité de gestion qui en fonction de leur importance convoque des sessions du Comité de gestion dédiées.

2 - L'ADMINISTRATEUR DU FONDS ROUTIER

Recruté par appel à candidatures, l'Administrateur dont le mandat est de trois ans éventuellement renouvelables deux fois, assure la gestion opérationnelle du Fonds. L'Administrateur actuellement en fonction a été recruté le 26 avril 2022 à la suite d'un appel à candidatures.

L'Administrateur du Fonds routier est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion ; ses missions se déclinent à l'article 18 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 modifié et complété par le décret n°2012/ 173 du 29 mars 2012.

L'effectif du Fonds est plafonné à (25) personnes.

Cet effectif de 25 personnes est déployé au sein de trois (03) divisions et de l'administration générale :

- l'Administration générale est chargée de la coordination constituée de onze (11) personnes,
- la Division Administration et Finances est responsable de la gestion comptable fiscale, de la trésorerie et des ressources humaines avec un effectif de six (6) personnes ;
- la Division d'Expertise Technique s'occupe du suivi des contrats, du traitement des décomptes, des visites de chantier, des cautionnements et des audits techniques dont le service est assuré par quatre (4) personnes.
- la Division Contrôle des Opérations dont les prérogatives sont la mobilisation des ressources, la répartition des ressources entre ordonnateurs, le contrôle des engagements des ordonnateurs, le suivi de l'élaboration de la programmation, l'élaboration du

budget de fonctionnement et des études préalables au visa des contrats par l'Administrateur, est composée de quatre (4) personnes.

En outre, au regard de l'augmentation du nombre d'ordonnateurs avec l'introduction des communes et des conseils régionaux, ainsi que de la charge de travail induite, le déplafonnement des effectifs reste attendu à travers la promulgation du nouveau décret portant réorganisation du Fonds routier.

3 - LES GRANDES ACTIVITÉS DU TOP MANAGEMENT EN 2022

Au cours de l'année 2022, le Comité de gestion a mené de nombreuses activités ayant un impact sur la gouvernance, les ressources humaines, les activités opérationnelles.

a- Au plan de la gouvernance

Le Comité de gestion a procédé au recrutement de l'Administrateur du Fonds routier à la suite d'un appel à candidatures conformément aux dispositions de l'article 22 (1) du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds routier.

Par la suite, la désignation du nouveau représentant du Syndicat National des Exploitants des Transports par cars et autobus du Cameroun au sein du Comité de gestion et la désignation du représentant du ministère des Transports ont été les faits marquants ayant eu un impact sur la gouvernance du Fonds routier.

b- Au plan des ressources humaines

Le Fonds routier a enregistré des départs/licenciements qui ont nécessité des recrutements.

Pour ce qui est des départs, le Fonds a procédé au licenciement du chef de Division Administration et Finances suite au constat d'abandon de poste. Cette situation de vacance de poste a conduit à la désignation d'un intérimaire à la tête de la Division Administration et Finances. La suspension des contrats de travail des deux ingénieurs en service au Fonds routier a créé des postes à pouvoir.

Ainsi, le Fonds a recruté deux ingénieurs à la Division d'Expertise Technique à savoir le chef de Division d'Expertise Technique et l'Ingénieur Vérificateur.

Les recrutements du Comptable et du chef de Division Contrôle des Opérations ont clôturé l'année 2022.

Par ailleurs, la suspension du contrat relatif au placement du personnel d'appui au Fonds routier, la validation de la grille des frais forfaitaires alloués aux personnels d'appui saisonniers, temporaires et stagiaires et la liquidation des droits des Ex-employés du Fonds routier sont également des actions à mettre à l'actif de la gestion des ressources humaines.

c - Au plan opérationnel

L'adoption du plan de performance des administrations de l'exercice 2022, l'ouverture d'une régie d'avance sur le budget de fonctionnement du Fonds routier au titre de l'exercice 2022 et l'adoption du plan de performance des administrations révisé du Fonds routier, pour le compte de l'exercice 2022, ont permis la mise en œuvre efficace des activités rattachées au budget de fonctionnement.

D - Au plan des activités liées aux missions du Fonds routier

Dans le cadre du financement de l'entretien routier, le Comité de gestion a procédé à l'approbation des programmations des ordonnateurs pour l'exercice 2023. L'examen de la demande d'ouverture d'une régie d'avance par le MINTP au titre des exercices 2021 et 2022 a également permis de valider cette requête émise par le MINTP. En outre, la transmission au Ministère des Finances du dossier de catégorisation du Fonds routier et l'examen des rapports 2021 et 2022 sur le contrôle Interne et du plan annuel d'audit pour l'exercice 2023, sont les activités qui ont clôturé l'année 2022.

E - Au plan des actions de 2021 ayant eu un impact en 2022

En 2021, le Comité de gestion a initié des actions dont la mise en œuvre s'est poursuivie au courant de l'année 2022. Au rang de celles-ci, figure l'ouverture de la régie d'avance du MINTP au titre des exercices 2021 et 2022. En effet, conformément aux recommandations du Comité de gestion, le Fonds routier avait saisi le MINTP pour la production des pièces justificatives exigées par la réglementation en vigueur, en vue de l'apurement des précédentes encaisses. Cette recommandation a été suivie par le MINTP, d'où l'ouverture de la nouvelle régie en 2022.

En ce qui concerne le recouvrement des fonds prélevés sans autorisation par la paierie générale du Trésor sur le compte du Fonds routier, la PGT a retourné dans le compte du Fonds routier la somme de 321 707 114 (trois cent-vingt-un millions sept cent sept mille cent quatorze) FCFA.

Pour ce qui est du trop-perçu prélevé par l'Ex-Administrateur du Fonds routier, ce dernier a émis un chèque à l'ordre du Fonds d'un montant 13 343 243 (treize millions trois cent quarante-trois mille deux cent quarante-trois) FCFA correspondant au remboursement du trop-perçu.

S'agissant des descentes sur le terrain, et suivant la planification et les objectifs de celles-ci en 2021, l'année 2022 a permis non seulement de faire le suivi des recommandations émises au cours des précédentes descentes, mais aussi d'évaluer l'état de mise en œuvre des nouveaux projets en relation avec le niveau de financement. Ces descentes ont eu lieu du 30 mai au 14 juin 2022 et du 10 au 24 décembre 2022.

F - MANAGEMENT DU FONDS

1 - LES OUTILS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et celles de la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des entités publiques, le plan stratégique de développement (PSD) 2020-2022 a été la boussole pour le management au cours de cette période.

Ce PSD est composé de deux (02) sous-programmes à savoir le « Financement de l'entretien routier » et la « gouvernance ». Au terme de son exécution le 31 décembre 2022, le niveau de sa mise en œuvre est présenté ainsi qu'il suit :

• FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER :

En 2022, ce sous-programme affiche un taux moyen d'exécution de 96,34% du budget révisé à 636 342 320 (six cent trente-six trois cent quarante-deux mille trois cent vingt) FCFA et se décline en actions suivant le détail ci-après :

Actions	Objectifs	Taux d'exécution en 2022	Source de vérification
Augmentation des ressources affectées à l'entretien routier	Augmenter d'ici 2022 de +30% les ressources affectées à l'entretien routier	89,58%	Projet de performance des administrations
Optimisation de la consommation des ressources mobilisées	• Accroître d'ici 2022 de 10 à 90% le taux de paiement de la programmation de base. • Accroître d'ici 2022 de 75 à 90% le taux d'engagement de la programmation de base	96,89%	Projet de performance des administrations

Au cours de cet exercice, les ressources affectées à la réalisation de l'action relative à l'augmentation des ressources ont été revues à la baisse en raison de la non réalisation de l'enquête relative à l'indice de satisfaction des usagers.

Le taux de 96,89%, obtenu dans le cadre de l'exécution de l'action « Optimisation de la consommation des ressources mobilisées », s'explique par une bonne exécution de l'ensemble de ses activités. Dans le cadre de ses missions de financement, le Fonds routier a veillé à maintenir une adéquation entre ses ressources disponibles et les programmes des ordonnateurs, tout en se rassurant de l'effectivité des travaux.

Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds routier a accompagné les ordonnateurs à l'élaboration des programmes et à leur exécution tout au long de l'année. Des ateliers de renforcement des capacités des CTD ont été organisés afin de leur permettre de jouer leur rôle d'ordonnateurs. Ainsi, la réalisation de ces activités a pour effet d'assurer une bonne consommation des ressources du Fonds.

▪ GOUVERNANCE

Le sous-programme gouvernance s'articule autour de six (06) actions, à savoir : la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources matérielles, la gestion des ressources informationnelles, la gestion du système de la commande publique, la gestion stratégique, le marketing et la communication. Le tableau ci-dessous détaille l'exécution de ce sous-programme au cours de l'exercice 2022.

Actions	Objectifs	Taux d'exécution en 2022	Source de vérification
Gestion des ressources humaines	D'ici 2022 porter le taux d'adéquation entre les compétences et les postes de travail de 2 à 5	81,74%	Projet de performance des administrations
	D'ici 2022 porter l'indice sur le climat social de 2 à 5		
Gestion des ressources informationnelles (applicatifs et développements informatique, archivage, reporting financiers et gestion etc)	D'ici 2022 faire adopter le budget au plus tard le 31 décembre de l'exercice	95,06%	
	D'ici 2022 faire adopter les comptes certifiés par le COGE au plus tard le 31 mars de l'exercice		
Gestion des ressources matérielles	D'ici 2022 porter l'indice des conditions de travail de 2 à 5	67,18%	
Gestion du système de commande publique	D'ici 2022 porter l'indice de maîtrise de la gestion du temps de la commande publique de 2 à 5	88,92%	
Gestion stratégique	D'ici 2022 porter l'indice de gestion de la prise de décision de 2 à 5	92,50%	
Marketing et communication	D'ici 2022 porter l'indice de visibilité de 1 à 3 points	97,70%	

En 2022, la mise en œuvre de ce sous-programme enregistre une baisse de 2,21%, soit 79,79 % contre 82% en 2021. Cette baisse s'explique par les difficultés du prestataire à livrer à temps les quatre véhicules commandés dans le cadre de l'action relative à l'amélioration de la mobilité du personnel.

2 - LA FEUILLE DE ROUTE 2022

Déclinaison du plan stratégique développement 2020-2022, la feuille de route du Fonds routier en 2022 est un tableau de bord qui détaille toutes les activités à réaliser afin de tracer un plan clair permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Cette feuille de route du Fonds trouve son ancrage dans les deux sous programmes ci-dessous :

- le financement de l'entretien routier (sous-programme opérationnel) ;
- la gouvernance du Fonds (sous-programme support).

Aussi, en 2022, les actions ci-dessous ont-elles été mises en œuvre en cohérence avec le PSD 2020-2022.

- Le financement de l'entretien routier dont l'objectif est d'améliorer de manière significative la satisfaction des usagers du Fonds (ordonnateurs et prestataires) a conduit aux activités suivantes :

Désignation	Activités	Ce qui était prévu	Ce qui a été fait en 2022
Augmentation des ressources affectées à l'entretien.	Plaider pour la mobilisation de plus de ressources	Actualisation de l'étude sur le potentiel des recettes de péage.	La convention avec l'INS a été signée et les prérequis administratifs ont été remplis courant 2022.
Optimisation de la consommation des ressources mobilisées.	Apporter un appui à la programmation des ordonnateurs Identifier les besoins réels de financement de l'entretien routier. Vulgariser le guide en vue de la maitrise des procédures du FR par les acteurs.	Assurer le fonctionnement du Comité de suivi de l'exécution des programmes des ordonnateurs (CSEPO) par la tenue de trois réunions. Organisation des ateliers de renforcement des capacités des CTD.	Au cours de l'exercice 2022, trois (3) réunions et un atelier d'appui à la programmation des ordonnateurs ont été organisés. Ces assisses ont permis aux ordonnateurs d'améliorer la qualité de leurs programmes ainsi qu'un meilleur suivi des activités sur le terrain. Activité dont le taux d'exécution affiche 92%, le Fonds a organisé (06) d'ateliers de formation au cours de l'exercice 2022. Ces ateliers dont l'impact est visible ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants avec le taux d'engagement des contrats des CTD évalué à 88 ,5% pour 15,24 milliards de FCFA relatifs aux paiements en 2022.

Exécution des fossés bétonnés

Description	Activités	Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
	Suivre l'exécution directe des travaux.	Mission de visite de chantier par le COGE.	Des visites de chantiers ont été organisées du 31 mai au 14 juin et du 10 au 24 décembre 2022. Plus de 64 projets ont été visités sur l'ensemble des trois réseaux, dont au moins 19 dans le réseau Nord, 23 dans le réseau Sud et 22 dans le réseau Ouest. À la suite des constats fait sur le terrain, des recommandations ont été émises : bien maturer les projets, proposer au MINMAP, en liaison avec le MINTP et le MINHDU, d'examiner la possibilité d'un relèvement significatif du seuil de 250 millions de FCFA à partir duquel le recrutement d'une Maîtrise d'œuvre est requis, afin d'éviter le phénomène d'abandon de certains chantiers par les Maîtres d'œuvre surtout en zones rurales, pendant que parallèlement les ingénieurs en poste dans les services déconcentrés de l'État ne sont pas utilisés de manière optimale dans le suivi des chantiers. La tranche ferme s'est exécutée.
	Réalisation des audits techniques	L'audit technique au fil des travaux et a posteriori pour la période 2019-2020	

• La gouvernance du Fonds qui est le sous-programme support métier du Fonds vise l'amélioration des conditions de travail. Ses activités se déclinent ainsi qu'il suit :

Description	Activités	Ce qui était prévu	Ce qui a été réalisé
Gestion des ressources humaines.	Développer les compétences. Gérer les rémunérations.	*70% de formations spécifiques, et 30% de formations transversales. Payer les cotisations du personnel.	03 formations transversales ont été effectuées, et tout le personnel a été inscrit au Centre Linguistique Pilote de Yaoundé pour suivre les cours d'anglais. En ce qui concerne les formations spécifiques, la plupart des formations ont été exécutées.

	Gérer les carrières.	Augmenter le personnel d'appui pour combler certains besoins en personnel.	Le chef de Division Contrôle des Opérations et celui en charge de l'Administration et des Finances ont été recrutés par appels à candidatures, conformément à la règlementation en vigueur. Par arrêté n°001435/MINTSS/SG/DRP/SDH/BEA du 23 août 2022, le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a attribué des médailles d'honneur du travail à certains
Gestion des ressources informationnelle.	Accroître l'autonomie du FR par rapport aux outils de contrôle de gestion.	Développer une application qui permette de dématérialiser l'authentification des décomptes et des cautions.	Une plateforme électronique baptisée RF-eTrust en vue de la dématérialisation du processus est en cours de développement durant l'exercice 2022.
		Finalisation de l'applicatif GENDATA FR.	GENDATA FR a été mise en exploitation. Par cette application, les marges d'erreur sont considérablement réduites ; par conséquent, l'on observe plus de célérité et de sécurité dans le traitement des paiements.
	Assurer la maintenance du parc informatique et des applications informatiques.	Passer un contrat et suivre l'exécution des prestations.	Un contrat a été passé avec un prestataire spécialisé dans la maintenance des équipements informatiques, de reprographie et des onduleurs. Ces prestations ont été exécutées et ont permis de maintenir le parc en bon état de fonctionnement.
	Produire les informations comptables et financières.	La production des états financiers de l'exercice 2021.	Les états financiers de l'exercice 2021 sont en cours de validation.
Gestion des ressources matérielles	Améliorer la mobilité du personnel.	Acquisition des véhicules.	La livraison de 2 véhicules a eu lieu, ce qui a permis d'améliorer la mobilité du personnel.
	Favoriser le climat social.	Payer la prime d'assurance.	75% des prestations d'assurance ont été payées. Les frais funéraires et la prime de bonne séparation n'ont pas été payés, le paiement a été reporté en 2023
Gestion du système de la commande publique.	Procéder à la passation de la commande publique. Suivre l'exécution des marchés.	Élaborer un plan de passation des marchés	Les activités prévues par le plan de passation des marchés ont été diligentées conformément au plan de passation.
Marketing et communication	Renforcer la visibilité du Fonds	Acquisition des supports de communication	Le Fonds a produit des objets publicitaires, mis en place et assuré l'animation des plates formes numériques (Facebook, twitter, You tube)

La feuille de route de l'exercice 2022 s'est inscrite dans le cadre de l'exécution du projet de performance des administrations de l'exercice suscité.

Ce tableau de bord a permis de suivre la cohérence entre les activités projetées et celles effectivement mises en œuvre. La plupart des activités ont été menées. Toutefois, les démarches en vue de l'acquisition de l'immeuble siège vont se poursuivre en 2023. Il en est de même du paiement total des assurances et de l'acquisition d'autres mobiliers de bureau.

3 - L E FONDS ROUTIER ET SA RESSOURCE HUMAINE

Pour l'année 2022, trois (03) faits ont eu un impact sur la ressource humaine du Fonds. Il s'agit de l'amélioration des conditions de travail, du renforcement des capacités et de la gestion du personnel.

❍ **L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :** dans le cadre du renforcement de la mobilité de du personnel du Fonds routier, les services du Premier ministre ont accordé l'acquisition de quatre (04) véhicules. Ainsi, l'administration du Fonds a passé un contrat pour l'acquisition de ces véhicules en remplacement de ceux cédés en 2021.

❍ **LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :** Ien 2022, le personnel du Fonds a participé des formations dans les domaines liés à la pratique de la langue anglaise, aux irrégularités et la faute de gestion, à la mise en place d'un système de suivi et évaluation des projets, à la finance publique, à l'élaboration et analyse des états financiers, à la gestion électronique des documents, etc.

❍ **LA GESTION DU PERSONNEL :** le Fonds routier a entamé la révision du statut du personnel et du règlement intérieur. Outre la modernisation de ces textes, cette révision permettra de prendre en compte les mutations socio-économiques et les évolutions légales et règlementaires.

En outre, le Fonds a connu plusieurs changements au sein de son personnel. En effet, suite au maintien en détention provisoire du Chef de division expertise technique et de l'Ingénieur vérificateur, à la démission du Chef de division contrôle des opérations et au licenciement du Comptable n° 1, l'administration du Fonds a procédé à leur remplacement. De plus, en fin d'exercice 2022, le Fonds a enregistré les démissions de l'Auditeur interne, du Contrôleur des opérations et du Comptable n° 1.

4 - CONTRAINTES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :

Pour remplir ses missions d'organisme payeur, le Fonds routier interagit avec tous ses ordonnateurs

(MINTP, MINHDU, MINT et CTD), les banques et les compagnies d'assurance émettrices des cautions. Ainsi, des lenteurs ou contraintes constituent des difficultés susceptibles de ralentir ou de limiter l'impact de son action. Pour l'année 2022, il convient de citer parmi les difficultés les plus importantes :

- Les lenteurs, côté ordonnateurs, dans l'authentification des décomptes. En effet, certains ordonnateurs ne se sont pas assez appropriés la procédure d'authentification mise en place au Fonds routier depuis la fin de l'exercice 2021 ;
- la méconnaissance des procédures du Fonds par certaines communes ;
- les lenteurs dans l'authentification des cautions par leurs émetteurs.

Afin de surmonter ces contraintes, le Fonds routier a mené les actions ci-après :

- la poursuite du processus de renforcement des capacités des magistrats municipaux sur les procédures du Fonds à travers la diffusion du guide à l'usage des intervenants et l'organisation d'ateliers ;
- la mise en place d'une plateforme pour l'authentification électronique des décomptes. La mise en exploitation de cette plateforme permettra de réduire les délais de traitement des décomptes et de s'assurer de l'authenticité des documents reçus au Fonds routier.

G - IDENTIFICATION, ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Établissement public administratif de type particulier et doté d'une personnalité juridique, le Fonds routier a pour mission, entre autres, d'approuver les programmes de ses ordonnateurs, de mobiliser des ressources nécessaires afin de les financer, d'engager les contrats découlant desdits programmes par le moyen de son visa, d'assurer le paiement des prestations à l'entreprise et de rendre compte de ses activités à diverses parties prenantes.

Dans son rôle d'acteur majeur du système d'entretien routier camerounais, le Fonds routier fait face à divers risques inhérents à ses activités. Ces risques sont de trois ordres, à savoir (i) institutionnels, (ii) stratégiques et (iii) opérationnels.

(i) Sur le plan institutionnel

Les lois de finances successives des exercices 2018 à 2022 fondent les ressources du Fonds routier et les plafonnent à 50 milliards de FCFA, au titre de l'exercice 2022. Ce plafonnement empiète sur l'autonomie financière du Fonds dont l'action se trouve bridée. De plus, il obère sa capacité à financer les besoins en entretien routier au Cameroun.

Les différentes actions en faveur du plaidoyer initiées par les acteurs du système d'entretien routier et la promulgation de la loi n°2022/007 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national vont permettre la mutation du Fonds routier en un organisme de deuxième génération. L'avènement des textes d'application de cette loi devraient permettre au Fonds routier de collecter directement ses ressources et d'améliorer significativement sa capacité à financer les projets d'entretien routier. Par ailleurs, un plaidoyer permanent doit être mené en vue de la prise en compte de ces réformes dans les lois des finances.

(ii) Sur le plan stratégique

Le plan stratégique de développement constitue un outil de gouvernance stratégique qui permet au top management du Fonds d'en assurer un pilotage efficace. Au cours de l'année 2019, le plan stratégique couvrant le triennat 2020-2022 a été élaboré. Lors de sa mise en œuvre, les principaux indicateurs des sous-programmes n'ont pas été formellement et progressivement renseignés, en raison de la non opérationnalisation du cadre de suivi et évaluation prévu. Ainsi, il subsiste un risque important que le pilotage stratégique du Fonds se fonde, non pas sur les indicateurs clés de performance, mais davantage sur les données des différents projets de performance des administrations, qui portent essentiellement sur l'exécution budgétaire et financière des actions des sous-programmes.

Dans l'optique de maîtriser ce risque pour le compte du triennat 2023-2025, l'administration du Fonds s'est engagée dans le processus de mise en place du contrôle de gestion. Cette fonction permettra de construire et de renseigner les différents indicateurs identifiés, en vue d'un pilotage stratégique efficace.

(iii) Sur le plan opérationnel

Certains contrôles de travaux ont révélé des irrégularités relatives à la transmission des décomptes au Fonds routier, alors que les travaux correspondants ne sont pas entièrement exécutés. Cette situation expose l'administration du Fonds, qui doit effectuer des paiements dont les travaux ne sont pas réalisés. Pour atténuer ce risque, le Fonds routier a procédé à l'intensification des visites de chantier. Ces visites sont de deux ordres : (i) les contrôles inopinés assurés par l'administration du Fonds et (ii) les descentes effectuées par le Comité de gestion.

Face au risque de paiement de faux décomptes encouru par le Fonds routier, il a été mis en place une procédure d'authentification de ces derniers. Il s'agit précisément de demander au maître d'ouvrage, pour chaque décompte transmis au Fonds, de confirmer son authenticité. Cette procédure a entraîné des retards essentiellement dus au délai de réaction des maîtres d'ouvrage, avec pour corollaire l'allongement des délais de traitement et paiement. Pour améliorer ces délais, le Fonds a entamé le processus de dématérialisation de cette procédure, à travers la mise en place d'une plateforme d'authentification électronique des décomptes.

H - LE FONDS ROUTIER ET SES PARTENAIRES

Les relations entre le Fonds routier et ses partenaires internationaux ont été caractérisées, en 2022, par les activités de l'Association des Fonds d'entretien routier africains (AFERA) et par l'assistance du Fonds d'entretien routier de Namibie pour la présentation du Road Management System (RMS) aux ordonnateurs du Fonds.

1 - Association des Fonds d'entretien routier africains (AFERA)

L'Association des Fonds d'entretien routier africains (AFERA) est une association apolitique et à but non lucratif qui a été fondée en 2003 à Libreville, au Gabon. L'AFERA compte à ce jour 34 membres. Les principales raisons d'être de cette association sont de (i) constituer une plateforme et un réseau de partage d'expériences et d'informations sur les meilleures pratiques d'entretien routier en Afrique ; (ii) discuter et trouver des opportunités sur les options de financement, (iii) promouvoir et renforcer les liens entre les membres des Fonds routiers africains.

Au cours de l'année 2022, le Fonds routier a participé à deux activités majeures de l'AFERA, à savoir :

- la XIXème Assemblée générale tenue du 9 au 14 mai 2022 à Dakar et à Saly au Sénégal, sur le thème « Durabilité des Fonds d'Entretien Routier Africains » ;
- la réunion du Bureau exécutif tenue au Mozambique, du 13 au 16 septembre 2022.

2 - Road Management System (RMS) de la Namibie

Dans la perspective de l'amélioration de la performance de l'entretien routier et de la protection du patrimoine routier, le Fonds routier a procédé le 18 mai 2022 à la présentation du fonctionnement du système de gestion du patrimoine routier de Namibie, baptisé Road Management System (RMS), aux acteurs du système d'entretien routier camerounais.

Ce système de gestion, bâti depuis plus de 20 ans, a permis à la Namibie d'occupe le premier rang en Afrique en matière de qualité des routes. En effet, le RMS permet de prendre en charge des problématiques liées à l'optimisation de la planification et de la programmation des projets d'entretien routier, à la surveillance du réseau et à la tenue de la base des données routières, dans la perspective de rendre l'entretien routier plus performant.

Cet atelier, qui s'est tenu au lendemain de la promulgation de la loi n° 2022/007 du 27 avril 2022

Perrés maçonnés sur tête de dalot

portant protection du patrimoine routier national, vise trois principaux objectifs. Tout d'abord, en susciter l'intérêt chez les participants et, surtout, les sensibiliser sur la nécessité de la mise en place du RMS au Cameroun. Ensuite, fournir de la matière aux acteurs impliqués dans la relecture du décret réorganisant le Fonds routier et, enfin, envisager, à l'issue de l'atelier, un quota des ressources, à inscrire dans le projet de décret du Fonds.

La capitalisation des résultats de ces assises devrait permettre de tirer le meilleur parti de l'expérience namibienne. Ainsi, le Cameroun pourrait bâtir son système de gestion du patrimoine routier, selon son contexte.

I - COMMUNICATION

Le volet communication du Fonds routier a été axé, au cours de l'année 2022, sur des actions de renforcement de la visibilité et de marketing public. À ce titre, quelques activités phares ont meublé ce volet à savoir :

i. l'édition et la diffusion du rapport d'activités annuel 2021 ;
ii. la mise en place et la dynamisation des plateformes digitales ;
iii. la couverture médiatique des visites de chantiers organisées par le Comité de gestion ;
iv. la mobilisation sociale.

S'agissant du rapport annuel 2021, ce document est revenu sur les faits majeurs ayant marqué la vie du Fonds routier au cours de l'exercice 2021. Il a été produit et diffusé auprès des parties prenantes du système d'entretien routier au Cameroun.

Concernant la mise en place des plateformes digitales, des pages Facebook et Twitter ont été créées, de même qu'une chaîne Youtube. Ces plateformes sont régulièrement mises à jour, afin d'accroître la visibilité du Fonds et de créer de la proximité avec les internautes.

Pour ce qui est des visites de chantiers organisées par le Comité de gestion, elles ont couvert les trois réseaux routiers et ont fait l'objet d'une couverture médiatique conséquente par les médias audiovisuels, la presse écrite et cybernétique. Les actions de communication ainsi mises en œuvre ont contribué à donner plus de visibilité aux activités menées par le Fonds routier sur le terrain.

La mobilisation sociale, en ce qui la concerne, s'est déployée autour de deux actions majeures, à savoir la journée internationale des droits de la femme et la fête internationale du travail. S'agissant de la journée internationale des droits de la femme, elle a été marquée d'un sceau particulier en 2022, avec, notamment, la toute première participation du Fonds au défilé, au Boulevard du 20 mai. Cette parade a reçu des appréciations particulières des officiels.

Quant à la fête Internationale du Travail, une causerie éducative sur le thème « santé et sécurité au travail » a permis d'édifier le personnel sur l'importance de la mise en place d'un comité « hygiène et sécurité » en entreprise et notamment au Fonds routier. Le personnel a également été entretenu sur les questions de gestion des accidents de travail et des maladies physiques ou psychologiques telles que le stress et le burn out.

L'Administrateur face à la presse

07

FINANCEMENT DES PROGRAMMES

Principal bailleur de Fonds de l'entretien routier au Cameroun, le Fonds assure le financement des prestations éligibles à son périmètre de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ce financement, réparti entre les différents ordonnateurs (MINTP-MINHDU-MINT-CTD), suit la clé de répartition définie par un décret du Premier ministre Chef du gouvernement, en ce qui concerne le guichet Entretien. Évoluant en accord avec la politique de décentralisation, les financements sus-évoqués intègrent désormais, pour chaque qualité d'ordonnateurs, une part minimale de 15% de leur dotation annuelle, à la faveur des collectivités territoriales décentralisées. S'agissant des prestations d'investissement, notamment les travaux de réhabilitation et d'aménagement, le guichet Investissement en assure le financement, à travers les dotations issues du budget d'investissement public des ordonnateurs.

A - FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN)

Le réseau routier national constitue près de 85% de l'infrastructure de transport. Les objectifs gouvernementaux en termes d'amélioration de la densité du réseau bitumé, auquel s'ajoutent l'entretien et la réhabilitation des routes en terre, n'ont pas été atteints dans la dernière décennie, malgré l'accroissement constaté du linéaire routier national et la mise en place des réformes. Le gouvernement a en effet adopté une nomenclature routière en accord avec la mise en place du processus de décentralisation. Ainsi, le réseau routier est désormais constitué d'autoroutes et de routes nationales à la charge de l'État central ou de concessionnaires, de routes régionales prises en charge par les régions, et de routes communales, relevant de la compétence des communes. À l'exception des autoroutes, les autres infrastructures bénéficient du financement des travaux d'entretien routier assurés par le Fonds routier à la limite de l'étendue de ses compétences et dans le respect des dispositions légales, règlementaires et procédurales liées à l'éligibilité des projets.

Les financements mis en mouvement par le Fonds à travers ses guichets « entretien » et « investissement » sont répartis entre ses différents ordonnateurs que sont : le MINTP, le MINDUH, le MINT et les CTD. Dans le cadre de l'opérationnalisation des compétences transférées aux CTD, en application de la politique de décentralisation, une part minimale de 15% de la dotation annuelle de chaque ordonnateur leur est accordée. Le guichet investissement est renfloué par le Budget d'Investissement Public (BIP) des ordonnateurs et couvre le financement des travaux de réhabilitation et d'aménagement des routes.

Les textes règlementaires suivants définissent le sectionnement en catégories du réseau routier du Cameroun :

- le décret n° 2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière ;
- le décret n° 2017/145 du 20 avril 2017 portant numérotation et inventaire des routes nationales,
- le décret n° 2017/8389/PM du 05 septembre 2017 portant numérotation et inventaire des routes régionales.

Le tableau ci-après présente le classement du réseau routier national en 2022.

Tableau 1 : réseau routier national en 2022

Classe		Nature de la chaussée		Total général
		Bitumée	En terre	
Autoroute	Linéaire (Km)	109,10	0 00	***109,10***
	Pourcentage	100,00%	0,00%	***0,1%***
Nationale	Linéaire (Km)	6 163,31	3 368,56	***9 531,87***
	Pourcentage	64,66%	35,34%	***7,8%***
Régionale	Linéaire (Km)	1 668,59	12 208,52	***13 877,11***
	Pourcentage	12,02%	87,97%	***11,4%***
Communale	Linéaire (Km)	1 862,24	96 504,21	***98 366,45***
	Pourcentage	1,89%	97,11%	***80,7%***
Total général	Linéaire (Km)	9 803,24	112 081,29	***121 884,53***
	Pourcentage	8,04%	91,96%	***100,00%***

Le linéaire global du réseau routier camerounais est estimé à 121 884, 54 km en 2022, en légère hausse par rapport à l'exercice 2021 qui affichait un linéaire de 121 873,9. Il est composé de 9 803,24 km de routes bitumées et 11 2081,29 km de routes en terre dont 2 111,44km de routes en cours de bitumage, d'après les travaux effectués par le MINTP. Le linéaire du réseau routier bitumé passe de 9133, 69 km en 2021 à 9803, 24 km en 2022, soit une progression de 7,33%.

L'inventaire complet des routes rurales (communales), réalisé en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et l'Institut National de la Cartographie (INC), montre malheureusement que 79,5% de ce réseau est constitué de routes communales en mauvais état, ce qui questionne le volume du financement, la programmation des ordonnateurs et la qualité des prestations.

1- Programmation de l'entretien des routes 2022

Le décret n° 2013/7696/PM du 27 août 2013 modifiant l'affectation des ressources du Fonds routier, sert de base à l'accompagnement des ordonnateurs par le Fonds, dans la préparation et l'élaboration de leur programmation, ainsi que la notification à chacun, de l'enveloppe correspondant à chaque type de prestation. Les programmes présentés par les ordonnateurs sont analysés par les services techniques du Fonds avant d'être validés par le comité de gestion au cours des sessions budgétaires. Les programmations obéissent à la notion de flexibilité et peuvent donc être révisées, en tant que de besoin, en fonction des priorités ou de l'évaluation de leur niveau d'exécution.

• Clé de répartition des ressources

Le décret n° 2013/7696/PM du 27 août 2013 est le cadre règlementaire qui définit la clé de répartition des ressources affectées au Fonds routier pour financer les prestations éligibles.

Tableau 2 : clé de répartition des ressources appliquée au cours de l'exercice 2022.

Types de prestations	Abréviations	Clé de répartition
Des travaux d'entretien du réseau prioritaire inter urbain classé.	ERP	Mini. 58%
Des travaux d'entretien des voiries urbaines prioritaires.	EVU	Maxi. 12%
Des travaux et équipements d'entretien des routes rurales prioritaires.	ERR	Maxi. 13,5%
Des études routières ou géotechniques et contrôle des travaux.	ECT	Maxi. 6%
De la prévention et de la sécurité routière.	PSR	Maxi. 4%
De l'entretien courant des installations fixes et mobiles nécessaires à la protection du domaine public routier.	PPR	Maxi. 3%
Des dépenses de fonctionnement du Fonds routier.	FFR	Maxi. 2,7%
Des prestations d'audits techniques, comptables et financiers	ATCF	Maxi. 0,8%

Figure 1: répartition des ressources par type de prestation

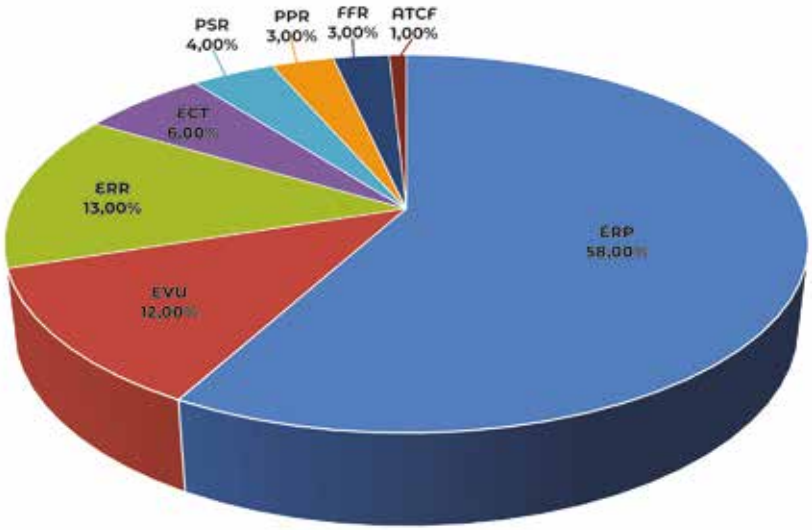

Cette répartition, appliquée par les ordonnateurs, tient compte de la nouvelle nomenclature routière consacrée par le décret n°2017/144 du 20 avril et du transfert dans le cadre du processus de décentralisation, de certaines compétences dans le secteur de l'entretien routier par les ordonnateurs du Fonds routier.

Pour l'exercice 2022, les ressources allouées à chaque ordonnateur suivant la clé de répartition sont présentées dans le tableau ci-après, en millions FCFA :

Tableau 3: ressources allouées en 2022 à chaque ordonnateur en millions FCFA

TYPES DE PRESTATIONS	MINTP	MINHDU	MINT	CTD	Taux par type
ERP	25 308				50,62%
ERR				12 500	25,00%
PPR	1 500				3,00%
ECT	2 263	430			5,38%
EVU		4 886		1 113	12,00%
PSR			1 700	300	4,00%
TOTAL	29 071	5 316	1 700	13 913	100%

L'analyse des données du tableau ci-dessus montre que les routes nationales et régionales restent stables par rapport à l'exercice 2021, avec 58% des ressources globales du Fonds routier.

- Engagements du Fonds routier au titre de la campagne 2022

Suite à la promulgation de la loi de finances de l'exercice 2022 qui fixe l'enveloppe allouée au Guichet Entretien du Fonds routier à 50 milliards de FCFA et à la correspondance n°B70/d28/SG/PM du 10 janvier 2019 des services du Premier Ministre Chef de gouvernement relative au taux de l'allocation du MINTP dédiée à l'entretien des routes communales, le Comité de gestion du Fonds routier a approuvé les programmes des ordonnateurs pour le compte de l'exercice 2022. Au regard de la rareté des ressources et afin de permettre aux populations de bénéficier des routes bien entretenues, le Comité a accordé, à titre exceptionnel, aux différents ordonnateurs, le report des ressources non consommées de l'exercice 2021, pour un montant global de 2 713 635 294 FCFA, soit 1 781 593 961 FCFA pour le MINTP, 307 041 333 FCFA pour le MINHDU et 625 000 000 FCFA pour le MINT. Ce report de crédit a permis de porter les programmes de l'exercice 2022 respectivement à 40 982 millions FCFA, 6 966 millions FCFA et 2 625 millions FCFA, pour les trois ordonnateurs susmentionnés.

Sur un budget prévisionnel de 50 572 millions F CFA, au titre de la programmation 2022 des trois ordonnateurs (MINTP, MINHDU, MINT), y compris les reports, le Fonds routier a engagé un montant global de 41 450 millions FCFA, soit un taux d'engagement de 81,96 % au 31 décembre 2022. Ce taux englobe la période complémentaire, suivant l'autorisation exceptionnelle, pour la prolongation jusqu'au 20 janvier 2023 de la validation de certains projets de marchés arrivés au Fonds routier en fin d'exercice. Le détail est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Synthèse des engagements du programme 2022 par ordonnateur (en millions de FCFA)

Ordonnateurs	Budget	Engagements	Crédits disponibles	Taux engagement	Nombre de contrats visés
MINTP	40 981	33 753	7 228	82,36	398
MINDUH	6 966	5 274	1 692	75,71	51
MINT	2 625	2 423	202	92,30	29
TOTAL	**50 572**	**41 450**	**9 122**	**81,96**	**478**

Figure 2 : Engagements effectués par rapport aux ressources allouées par ordonnateur

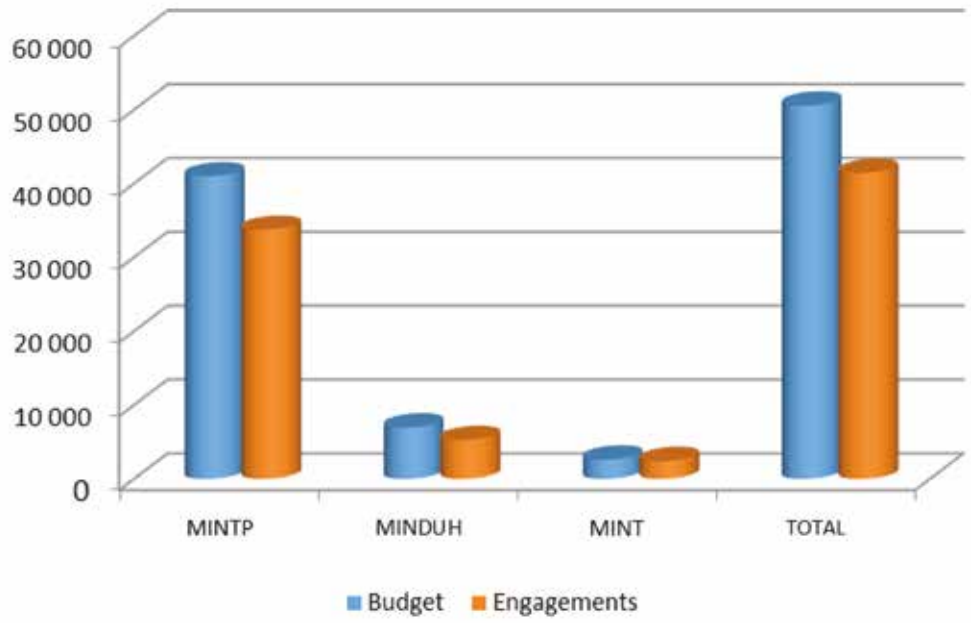

• Performance des communes au titre de l'exercice 2022

De façon globale, 168 communes identifiées sur les 360 existantes ont bénéficié des ressources transférées en 2022, soit 31 communes en plus par rapport à l'exercice 2021, qui comptait 137 communes dans ce sous-programme.

Le niveau d'engagement des ressources transférées aux communes en 2022 est de 12 912 millions FCFA, soit un taux d'engagement de 88,46%. Le tableau ci-après permet de visualiser la situation des engagements par ordonnateur principal, y compris les reports de 2021.

Tableau 5 : État des engagements des communes par ordonnateur en millions de FCFA

Ordonnateurs	Budget	Engagements	Crédits disponibles	Taux engagement
Communes/MINTP	13 184	11 738	1 446	89,03
Communes/MINHDU	1 113	885	228	79,51
Communes/MINT	300	289	11	96,33
TOTAL	**14 597**	**12 912**	**1 685**	**88,46**

Figure 3 : État comparatif des ressources par rapport aux engagements effectués par les communes en 2022

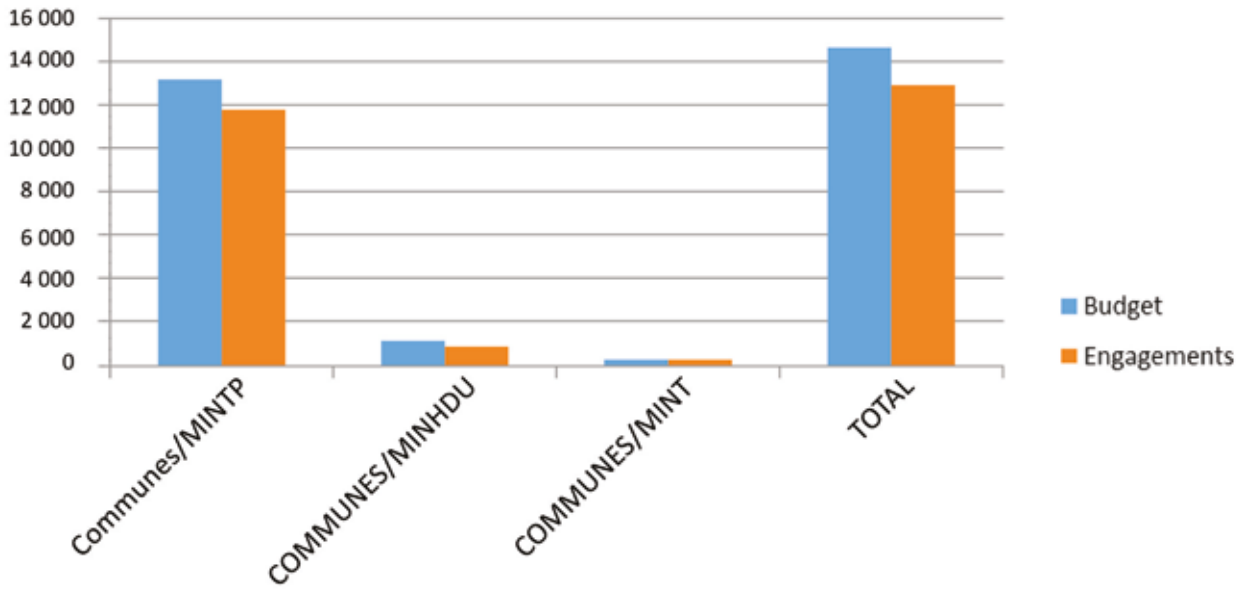

Le montant engagé de 12 912 millions FCFA correspond à deux cent trente (230) contrats de communes visés par le Fonds routier, suivant le détail présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Nombre de contrats de communes visés par ordonnateur en 2022

Ordonnateurs	Nombre de contrats visés	% des contrats visés
Communes/MINTP	214	93%
Communes/MINHDU	03	1%
Communes/MINT	13	18%
TOTAL	**230**	**100%**

Le MINTP a amélioré son processus d'affectation des ressources aux régions, en application des orientations du Comité de gestion, dans un souci d'équilibre et une meilleure appréciation des répartitions par région. Il faut rappeler que les financements nationaux concernent pour la plupart les projets globaux liés à la protection du patrimoine routier (stations de pesage, routes nationales qui traversent plusieurs régions, études et contrôles techniques).

Une vue d'une route bitumée

Le tableau ci-après permet de visualiser les ressources attribuées par région dans le programme de base (sans report) du MINTP :

Tableau 7 : ressources attribuées par région par le MINTP en millions de FCFA

REGIONS	Nbre de communes identifiées	Nbre de communes ayant bénéficié des ressources	Taux de couver-ture	Ressources allouées en 2022	%
ADAMAWA	21	12	57%	1 009	8%
CENTRE	70	27	39%	2 226	18%
EAST	33	15	45%	1 199	10%
EXTRÊME - NORD	47	22	47%	1 220	10%
LITTORAL	34	13	38%	1 005	8%
NORTH	21	12	57%	1 086	9%
NORD - OUEST	34	20	59%	1 370	11%
OUEST	40	12	30%	1 004	8%
SUD	29	15	52%	1 076	9%
SUD - OUEST	31	20	65%	1 305	10%
TOTAL	360	168		12 500	100%

Il ressort du tableau ci-dessus que les régions du Nord, du Sud-ouest, du Nord-ouest, du Sud et de l'Adamaoua sont couvertes à plus de 50%. Toutefois, le taux de couverture ne présente pas une cohérence avec la dotation par région. À titre d'exemple, le centre qui est en tête des financements avec 2 226 millions FCFA ne présente qu'un taux de couverture de 39%. Cependant, on observe un équilibre relatif d'affectation des ressources entre le reste des régions.

L'évolution du niveau d'engagement des ordonnateurs au cours des trois (03) dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Synthèse du taux des engagements du programme des 3 dernières années par ordonnateur

	Campagnes		
Ordonnateurs	2020	2021	2022
MINTP	93,74	98	79
MINHDU	98,18	79	76
MINT	90,41	68	92
COMMUNES	81,05	93	89
TOTAL	**90,90**	**93**	**82**

Figure 4 : évolution des engagements au cours des trois dernières années

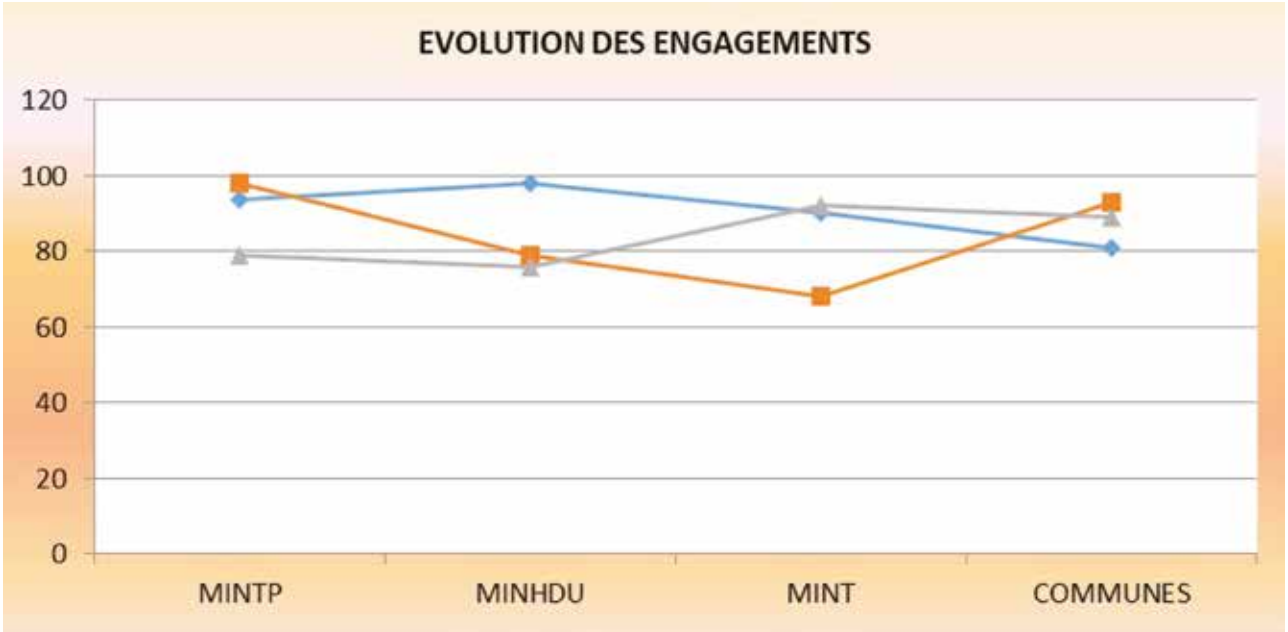

Au regard des données ci-dessus, on note une baisse significative des engagements des différents ordonnateurs, de 93% en 2021 à 82 % en 2022. On relève toutefois un saut important du taux d'engagement du MINT, qui passe de 68% en 2021 à 92% en 2022.

Cette performance interpelle le Fonds routier et les ordonnateurs à renforcer davantage les capacités des magistrats municipaux pour une meilleure appropriation des procédures du Fonds routier.

- Présentation des engagements en nombre de contrats

L'évaluation en nombre de contrats engagés durant les trois (03) dernières années permet d'apprécier le volume des contrats attribués par les ordonnateurs.

Travaux de construction d'un dalot

Tableau 9 : répartition des contrats par ordonnateur au cours des trois dernières années

Ordonnateurs	Nombre de contrats 2020	Nombre de contrats 2021	Nombre de contrats 2022	Taux en % (2022)
MINTP	106	228	184	38%
MINHDU	43	28	48	10%
MINT	29	37	16	3%
COMMUNES	147	159	230	48%
TOTAL	**325**	**452**	**478**	**100%**

En 2022, le Fonds routier a visé au total quatre cent soixante-dix-huit (478) contrats tous ordonnateurs confondus, pour un montant global de 41 450 millions FCFA, soit 26 contrats en plus par rapport à l'exercice 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 25 (3) du code général des collectivités territoriales décentralisées, les ordonnateurs accordent aux communes au moins 15% de la dotation annuelle de leurs ressources. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage de ces ressources par ordonnateur.

Tableau 10 : ressources transférées aux communes en 2022 en millions FCFA

Ordonnateurs	Nombre de communes ayant bénéficié des ressources en 2022	Budget annuel	Montant des ressources transférées aux communes en 2022	% des ressources transférées
MINTP	185	39 820	39 820	31,4%
MINHDU	04	6 430	1 114	17,3%
MINT	13	2 000	300	15%
TOTAL	**202**	**2 000**	**13 914**	**28,8%**

Il convient de relever les efforts consentis par les trois (03) ordonnateurs du Fonds routier dans le processus de la décentralisation, par le transfert des ressources aux communes, au regard du pourcentage des ressources transférées.

2 - Opérations de paiements

L'indicateur clé de la performance du Fonds routier est le délai de traitement des décomptes soumis au paiement.

- Présentation des paiements de l'exercice 2022 par ordonnateur

Figure 5 : Répartition des paiements par ordonnateur en 2022

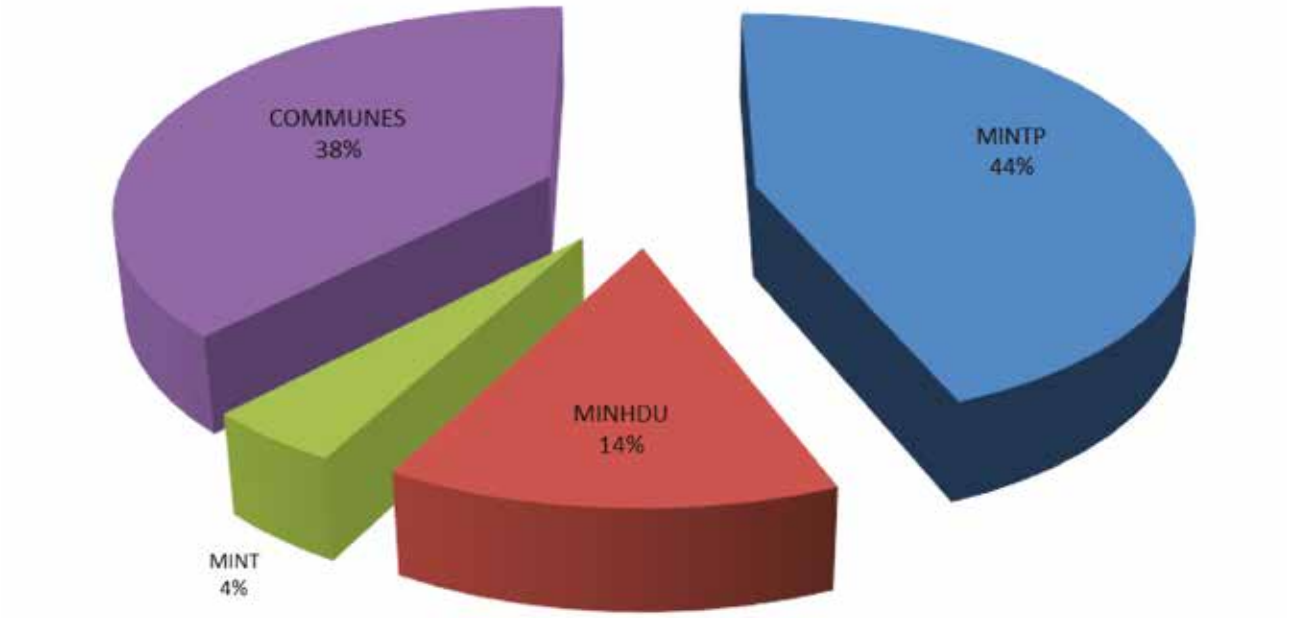

Par ailleurs, il convient de noter que la convention entre le Fonds routier et la BEAC prévoit un approvisionnement du compte du Fonds routier par le mécanisme par débit d'office (5 milliards de FCFA par mois). Cet approvisionnement a été effectif entre janvier et octobre 2022, soit 50 milliards de FCFA conformément à la loi de finances 2022.

- Évolution des paiements entre 2021 et 2022

Le volume de paiement des décomptes des trois (03) principaux ordonnateurs a connu une baisse entre 2021 et 2022. Cependant, s'agissant spécifiquement des communes, les paiements des décomptes se sont considérablement accrus en raison d'une meilleure appropriation des procédures de financements du Fonds routier.

Tableau 11: Tableau comparatif des paiements par ordonnateur entre 2021et 2022 (en millions de francs CFA)

Ordonnateurs	Paiements 2021	Paiements 2022	Pourcentage 2022	Variation (c=b-a)	Progression (in %)
	(a)	(b)			(d=c/a)
MINTP	30 857	17 706	43,98	-13 151	-43
MINHDU	5 271	5 581	13,86	310	6
MINT	1 551	1 725	4,28	174	11
COMMUNES (CTD)	13 642	15 244	37,88	1 602	12
TOTAL	51 321	40 256	100	-11 065	-14

Figure 6: Répartition des paiements par ordonnateur en 2022

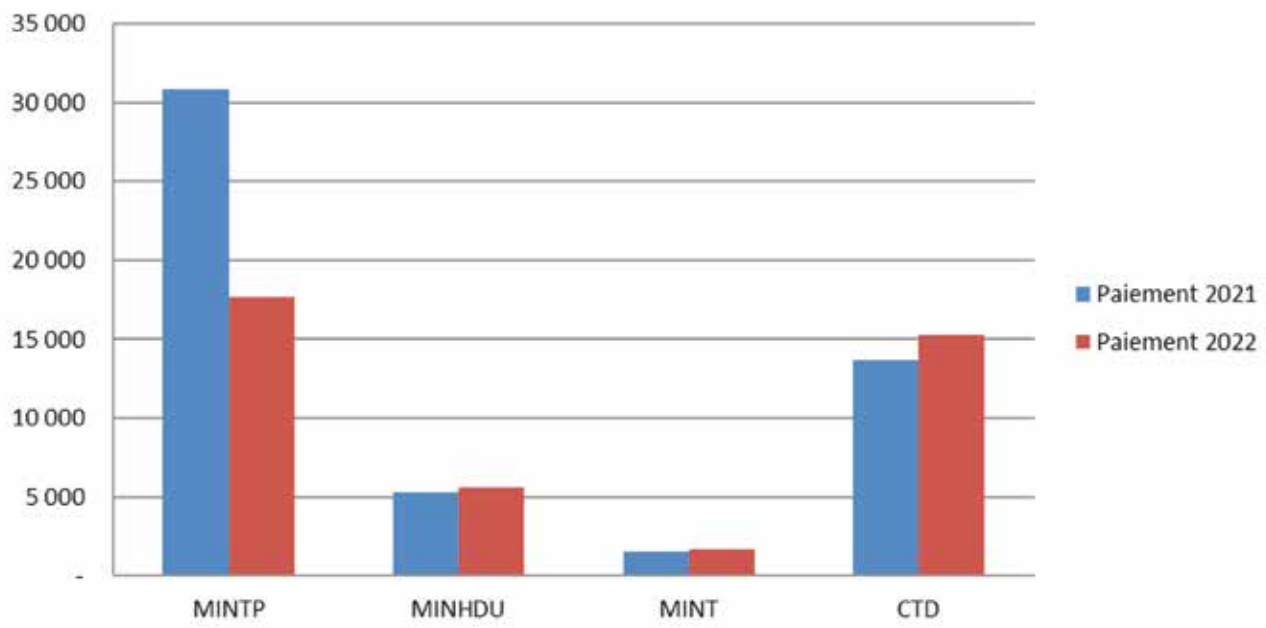

3- Situation des décomptes traités au cours de l'exercice 2022

Le ratio entre le nombre de décomptes reçus et le délai de traitement est un indicateur de performance du Fonds routier. Le tableau ci-après récapitule les données statistiques y relatives :

Tableau 12:Statistiques portant sur le nombre d'opérations traitées au 31 décembre 2022

Année	Nombre de décomptes reçus	Nombre moyen de décomptes traités par jour	Nombre de décomptes payés sans rejet	Nombre de décomptes payés après rejet	Nombre de décomptes restés en rejet	Taux de rejet
2021	1 081	11	1 031	18	32	1,74%
2022	**1 063**	**10**	**521**	**488**	**54**	**93,66%**

Figure 7: Structure des décomptes traités en pourcentage

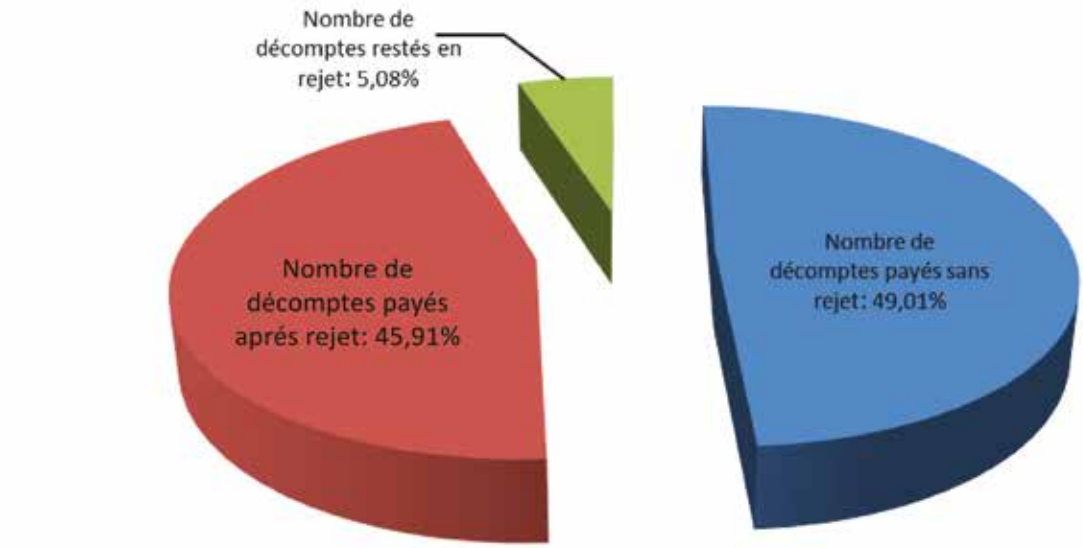

Visite des chantiers par des membres du Comité de gestion

Au cours de l'exercice 2022 le Fonds routier a reçu 1 063 décomptes. Ce volume a diminué d'environ 18 décomptes par rapport à l'exercice 2021. Cependant il faut noter que le taux de rejet a connu un boom exponentiel de 1,74% à 93,66%. L'évolution de ce taux s'explique par les nouvelles procédures mises en place au Fonds routier.

4- Situation des garanties par signature

La garantie est une obligation d'assurer à un tiers le droit de le protéger contre un éventuel dommage. Dans le cadre de ses opérations de paiement au cours de l'année 2022, le Fonds routier a reçu les titres de garantie suivant : (i) les cautions d'avance de démarrage (CADD), (ii) les cautions de bonne exécution (CBE) et (iii) les cautions de retenue de garantie (CRDG).

• Cautions reçues en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Fonds routier a reçu 534 titres de garantie pour une valeur numéraire de 8,662 milliards de FCFA contre 12,369 milliards de FCFA en 2020, soit une diminution de 3,707 milliards de FCFA en valeur absolue et de 42,80% en valeur relative. Cette baisse peut se justifier, non seulement par le net recul du nombre de contrat par rapport à l'exercice 2021, mais aussi par la conjoncture économique qui a freiné la réalisation effective des travaux.

Tableau 13: situation des cautions reçues

Type de cautions	Exercice 2022		Taux %
	Nombres	Valeurs (en millions of CFAF)	
CADD	119	5 055	58,36
CBE	245	1 176	13,58
CRDG	170	2 431	28,v06
TOTAL	**534**	**8 662**	**100**

Figure 8: Structure des cautions reçues par type

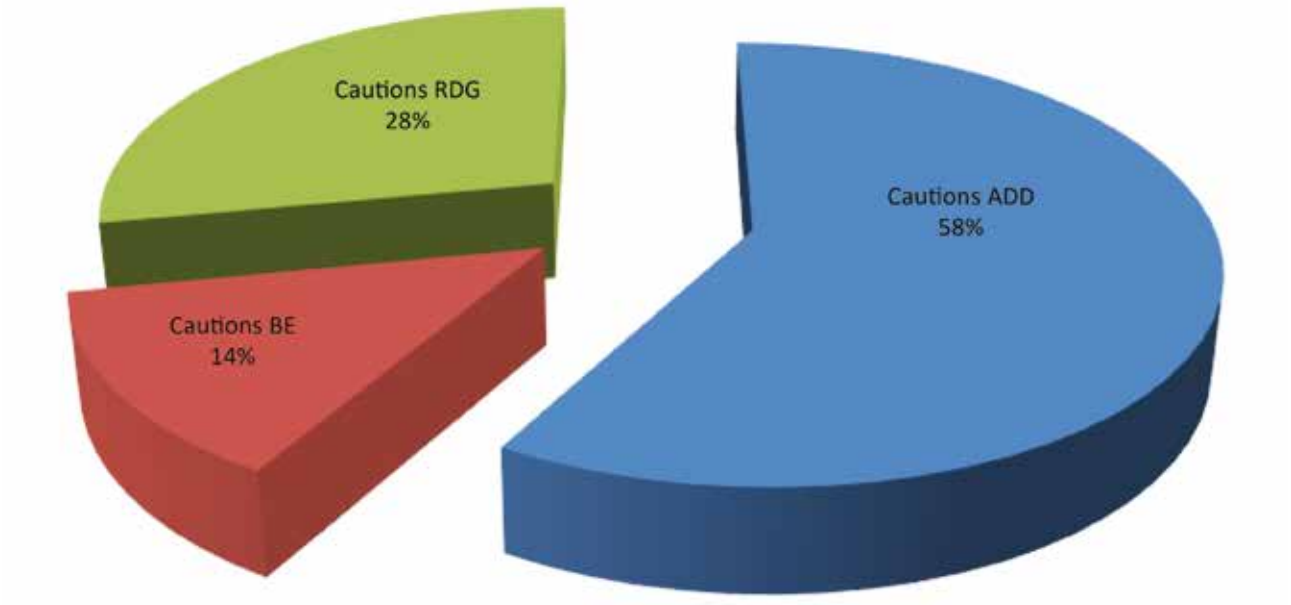

• Cautions restituées

Les cautions restituées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 363 millions de FCFA au 31 décembre 2022 contre 715 millions au 31 décembre 2021, soit une diminution significative de 352 millions en valeur absolue et 96,97% en valeur relative.

Tableau 14: Situation des cautions restituées

Type de cautions	Restitutions exercice 2022		TAUX %
	Nombres	Valeurs (en millions of CFAF)	
SAG	2	325	89,53
PB	3	10	2,75
REBO	2	28	7,72
TOTAL	**7**	**363**	**100**

Figure 9: Structure des cautions restituées par type

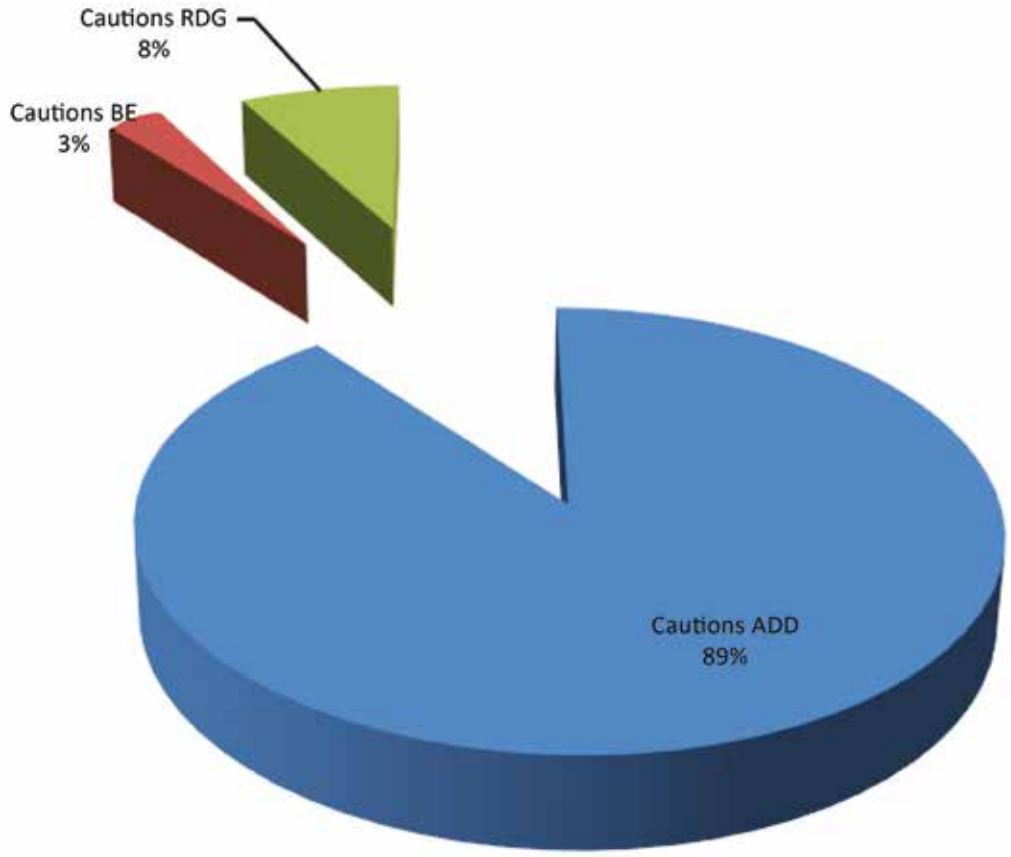

B - FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ROUTIER

1- Les ressources du programme du guichet « investissement »

Dans le cadre de ses missions de financement de l'entretien routier, le Fonds routier opère à travers deux (02) guichets : (i) le guichet « Entretien » et (ii) le guichet Investissement. Le compte du guichet investissement est logé à la paierie spécialisée MINTP/MINHDU et celui du guichet entretien à la BEAC.

Entre 2017 et 2020, les ressources reçues dans le guichet investissement ont subi une diminution importante. Au cours de l'exercice 2022, le Fonds a reçu du MINTP 8,685 milliards de FCFA contre 16,202 milliards en 2021 soit une baisse de 53,60%. Il est important de noter que depuis l'exercice 2019, le Fonds routier n'a plus reçu les ressources du guichet investissement venant du MINHDU.

Le tableau ci-dessous présente, l'effectivité des ressources reçues dans le guichet investissement au cours des cinq dernières années.

Tableau 15: Situation des ressources annuelles transférées au guichet investissement (En millions de FCFA)

Ressources reçues par le Fonds routier par exercice pour la période allant de 2018 à 2022 (en millions de FCFA)							
Programmes	Ressources antérieures (solde au 31 décembre 2017)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Ressources BIP	44 087	485	-	45 867	16 202	8 685	115 326
Programme spécial d'urgence		653	-	-	-	-	653
TOTAL	**44 087**	**1 138**	**-**	**45 867**	**16 202**	**8 685**	**115 979**

Figure 10 : Comparatif des ressources annuelles reçues au guichet investissement par programme.

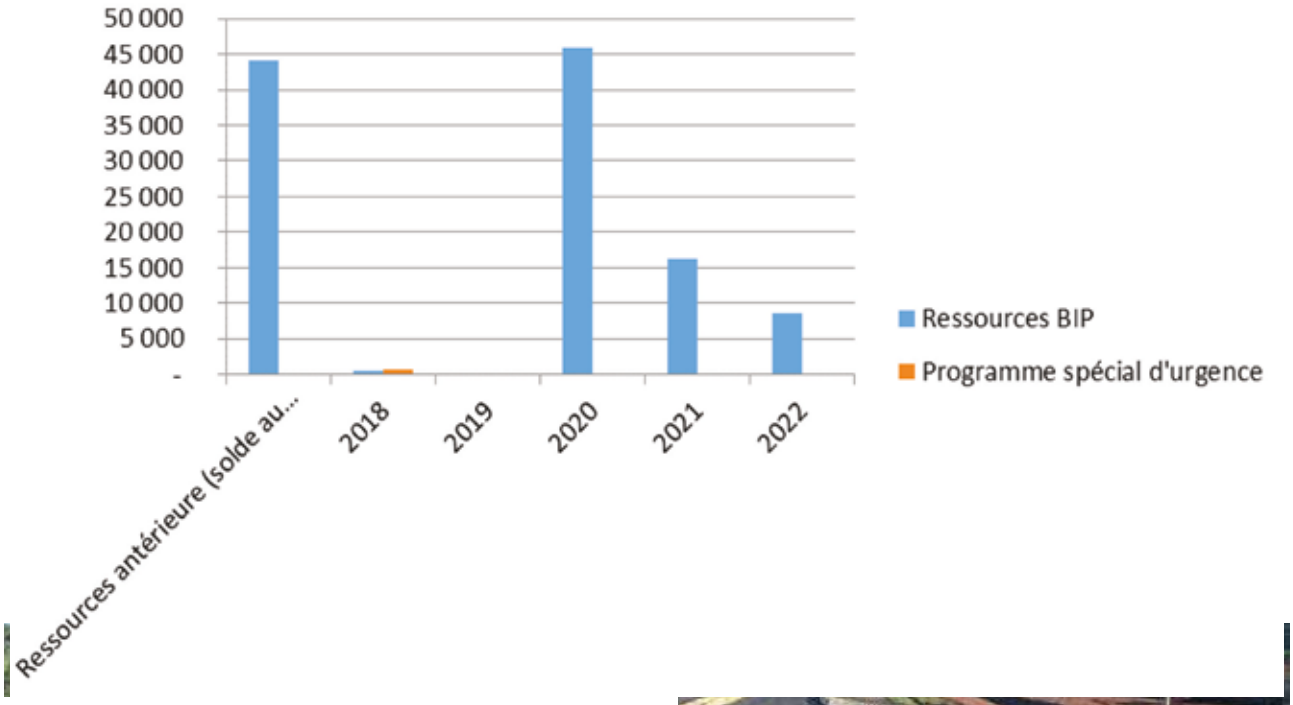

2 - Paiements du programme du guichet « Investissement »

Les paiements d'un exercice constituent l'ensemble des prélèvements effectués dans le compte du Fonds routier logé à la paierie spécialisée du MINTP/MINHDU dans le cadre du paiement des décomptes logés au guichet « Investissement ». L'évolution des paiements dans le guichet « Investissement » au cours des cinq derniers exercices se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 16: Répartition des paiements effectués dans le guichet investissement au cours des cinq dernières années (En millions de FCFA)

Paiements effectués par le Fonds routier par exercice pour la période allant de 2018 à 2022						
Programmes	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Ressources BIP	27 661	14 701	10 035	15 664	7 260	**75 321**
Programme spécial d'urgence	653	-	-	-	-	**653**
TOTAL	**28 314**	**14 701**	**10 035**	**15 664**	**7 260**	**75 974**

Figure 11 : Comparatif des paiements effectués au guichet investissement par programme.

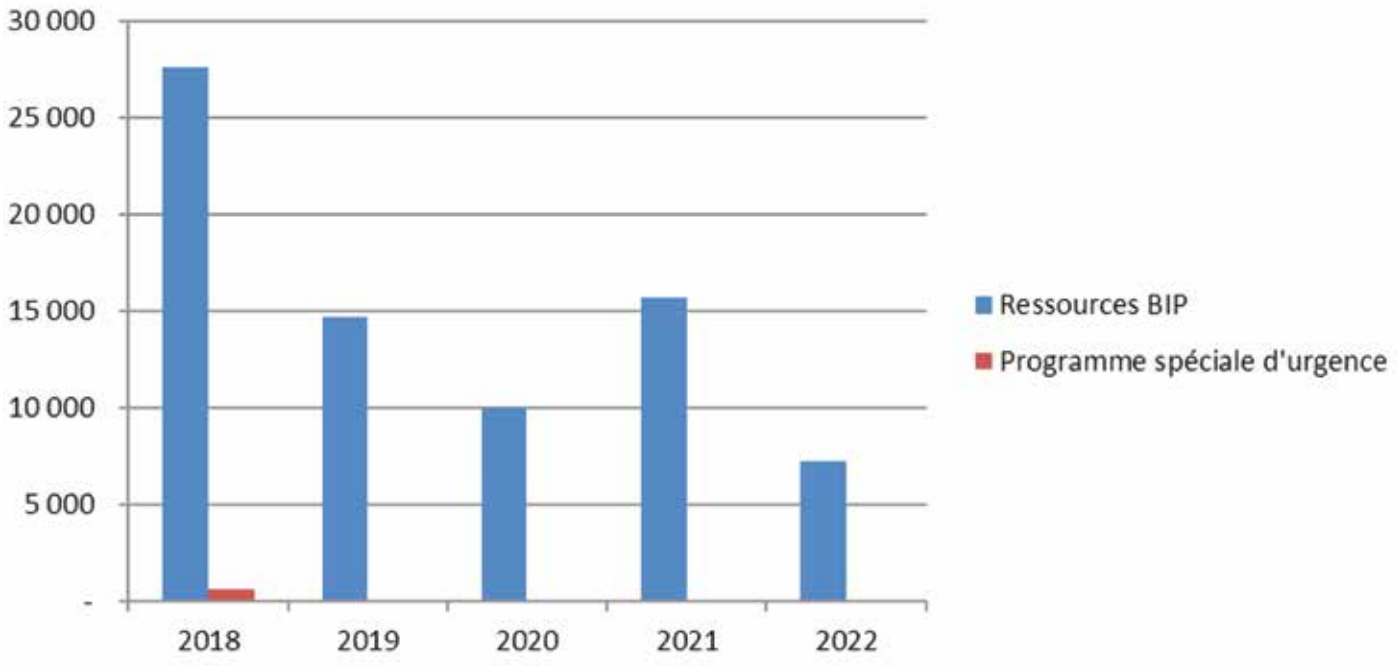

Tableau 17 : État comparatif entre les ressources reçues et les paiements effectués au cours des cinq dernières années (En millions de FCFA)

État comparatif entre les ressources reçues et les paiements effectués pour la période allant de 2018 à 2022						
	2018 and antérieure	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Ressources reçues	44 572	-	45 867	16 202	8 685	**115 326**
Paiement effectués	**27 661**	**14 701**	**10 035**	**15 664**	**7 260**	**75 321**

Figure 12 : Comparatif entre les ressources reçues et les paiements effectués au guichet investissement au cours de l'exercice 2022.

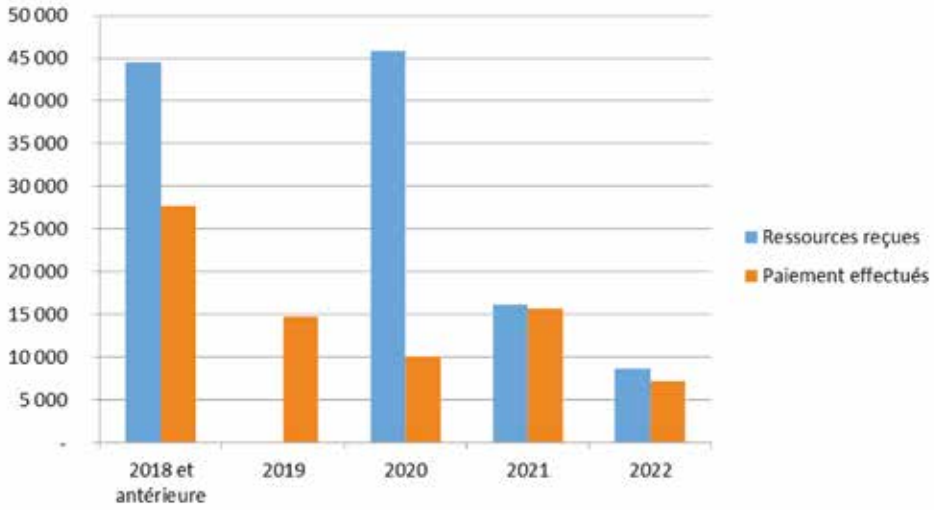

Au cours de l'exercice 2022, les paiements relatifs au guichet investissement ont connu une baisse considérable, estimée à près de 50%, soit 7,260 milliards de FCFA contre 15,664 milliards de FCFA au 31 décembre 2021. En effet, évalués à 28,041 milliards de FCFA en 2017, ils ne représentent plus que 15,664 milliards de FCFA en 2021. Cette baisse s'explique par la faible mobilisation des ressources dans le guichet investissement. Par ailleurs, il convient de noter que les paiements du MINHDU ne transitent plus par le Fonds routier et certains paiements du MINTP sont directement effectués par la paierie spécialisée.

3- Décomptes en instance au Fonds routier pour insuffisance de ressources au 31 décembre 2022

Les décomptes en instance de paiement au Fonds routier pour insuffisance de ressources au 31 décembre 2022 s'élèvent à 4,988 milliards de FCFA dont 3,503 milliards de FCFA pour le MINTP et 1,485 milliards de FCFA pour le MINHDU. Ils ont varié au cours des deux (02) derniers exercices comme suit :

Tableau 18: Décomptes en instance pour insuffisance de ressources (En millions de FCFA)

Années / Ordonnateurs	Montant de décomptes en instance pour insuffisance de ressources (en millions de FCFA)		
	2021	2022	Taux %
MINTP	1 952	3 503	70,23
MINHDU	1 485	1 485	29,77
Total	**3 437**	**4 988**	**100**

Figure 13 : État comparatif des décomptes en instance pour insuffisance de ressources par ordonnateur.

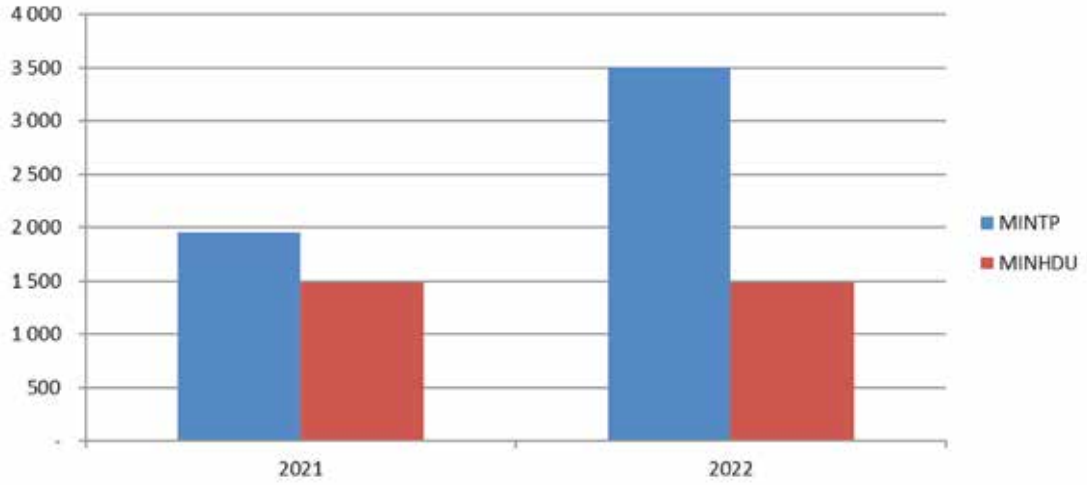

L'on constate dans le tableau ci-dessus que les décomptes en instance pour absence de ressources passent de 3,437 milliards de FCFA en 2021 à 4,988 milliards de FCFA au 31 décembre 2022, soit une hausse de 1,551 milliards FCFA. Cette hausse se justifie par l'arrivée au Fonds routier de nouveaux décomptes sans ressources.

C- EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'ÉQUIPEMENT ET DES AUDITS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le budget de l'exercice 2022 s'inscrit dans le cadre de la troisième et dernière année du plan stratégique de développement horizon 2020 – 2022 (PSD 2020-2022). Il est constitué d'indicateurs de performances reliés à des centres de responsabilité en charge de l'exécution des activités. Il trouve son encrage stratégique dans la politique nationale de maîtrise de la chaîne de dépense. Ses principaux axes d'activités contribuent à l'amélioration de la capacité de paiement du Fonds, l'augmentation des ressources dédiées à l'entretien routier et la mise en place d'un système de bonne gouvernance.

Pour l'exercice 2022, les sous programmes du Fonds routier ont eu pour base l'action 03 du programme 272 du Ministère des Finances, dont l'objectif central est d'« améliorer l'efficacité du Trésor public et d'optimiser l'utilisation des ressources mobilisées pour le financement de l'économie ». Les sous-programmes issus de ce programme sont : (i) le financement de l'entretien routier et (ii) la Gouvernance et l'amélioration des conditions de travail. L'exécution de ces sous-programmes est rendue possible par un ensemble d'activités définies pour l'exercice budgétaire 2022.

Pour l'atteinte de ses objectifs de performance, l'administration du Fonds a effectué à mi-parcours des virements de crédits de ligne à ligne d'un montant net de 380 millions de FCFA dans le respect des dispositions de l'article 32 du Régime financier de l'État, autorisant le transfert de crédits de ligne à ligne à l'intérieur d'un même programme.

Le budget 2022 du Fonds routier a également été révisé par le Comité de gestion pour prendre en charge certaines dépenses prioritaires. Cette révision, qui ne visait pas à modifier le montant global du budget, a réajusté la répartition des crédits entre sous-programmes.

Pour le compte de l'exercice 2022, le Fonds routier a engagé 82,71% de ses ressources, soit un montant de 51 239 692 260 FCFA répartis entre les différents ordonnateurs, pour un budget équilibré en ressources et en dépenses de 62 148 590 164 FCFA en Autorisation d'engagement (AE) et 61 947 930 164 FCFA en Crédit de paiement (CP).

S'agissant spécifiquement du budget de fonctionnement et d'équipement, son taux d'exécution est de 83,04% représentant les engagements pris par l'administration du Fonds routier à hauteur de 2 692 124 535 FCFA, pour un budget de 3 442 770 000 FCFA en AE et 3 242 110 000 FCFA en CP.

L'exécution des programmes s'est opérée dans le respect de la déclinaison en actions, activités et tâches.

Couche de roulement en laterite

Tableau 19 : Exécution du budget par actions

SOUS PROGRAMME	ACTIONS	AE DE DEPART	VIREMENT DE LIGNES A LIGNES	AE FINAL	CP	EXECUTION	DISPONIBLE	%
FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER	AUGMENTATION DES RESSOURCES AFFECTÉES À L'ENTRETIEN ROUTIER	70 500 000	-22 500 000	48 000 000	48 000 000	**43 000 000**	5 000 000	89,58%
	OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES MOBILISÉES	780 842 320	-192 500 000	588 342 320	588 342 320	**570 046 885**	18 295 435	96,89%
Total FINANCEMENT		**851 342 320**	**-215 000 000**	**636 342 320**	**636 342 320**	**636 342 320**	**23 295 435**	**96,34%**
GOUVERNANCE & AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	GESTION DES RESSOUCES HUMAINES	898 084 332	-39 100 000	858 984 332	760 984 332	**621 998 434**	138 965 898	81,74%
	GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES	1 048 706 345	69 600 000	1 118 306 345	1 015 646 345	**682 359 515**	33 296 830	67,18%
	GESTION DES RSCES INFORMATIONNELLES	205 996 303	50 000 000	255 996 303	255 996 303	**243 345 057**	12 651 246	95,06%
	GESTION DU SYST DE COMMANDE PUBLIQUE	50 800 000	9 000 000	59 800 000	59 800 000	**53 173 020**	112 913 220	88,92%
	GESTION STRATÉGIQUE	271 540 700	175 500 000	447 040 700	447 040 700	**413 516 840**	33 523 860	92,50%
	MARKETING PUBLIC ET COMMUNICATION	106 300 000	-40 000 000	66 300 000	66 300 000	**64 774 784**	1 525 216	97,70%
	OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES MOBILISÉES	10 000 000	-10 000 000	0	0	**0**	0	-
Total GOUVERNANCE		**2 591 427 680**	**215 000 000**	**2 806 427 680**	**2 605 767 680**	**2 079 167 650**	**526 600 030**	**79,79%**
TOTAL GENERAL (1+2)		3 442 770 000	-	3 442 770 000	3 242 110 000	2 692 214 535	549 895 465	83,04%

Ainsi de manière globale, le Fonds a engagé 82,71% de ses ressources, soit un montant de 51 239 millions FCFA. Par rapport à l'exercice 2021, où le taux d'engagement était de 92,00%, on note une baisse de 9,29%. Cette variation s'explique, entre autres, par : (i) des erreurs dans le montage des devis quantitatifs et estimatifs de certains contrats, (ii) la lenteur dans la passation des marchés et, (iii) la non maitrise des procédures de financement du Fonds routier. Le détail de l'exécution 2022 est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 20 : Situation des engagements par rapport aux ressources

ORDONNATEURS	BUDGET / PREVISION AE	BUDGET / PREVISION CP	ENGAGEMENT	RELIQUAT	%
MINTP / GE	40 429 014 275	40 429 014 275	33 268 927 038	7 160 087 237	**82,29%**
MINHDU / GE	6 966 373 896	6 966 373 896	5 273 724 278	1 692 649 618	**75,70%**
MINT / GE	2 625 000 000	2 625 000 000	1 319 394 416	1 305 605 584	**50,26%**
MINTP / GI	8 685 431 993	8 685 431 993	8 685 431 993	0	**100,00%**
ADMINISTRATEUR / (GE et GI)	3 442 770 000	3 242 110 000	2 692 214 535	549 895 465	**83,04%**
TOTAL	**62 148 590 164**	**61 947 930 164**	**51 239 692 260**	**10 708 237 904**	**82,71%**

Les ressources dédiées aux dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'audit du Fonds routier ont été exécutées dans la limite des proportions prévues à cet effet par le décret organique. S'agissant du guichet entretien, deux virgule sept pour cent (2,7%), soit 1 350 000 000 FCFA maximum des ressources sont dédiées au fonctionnement et à l'équipement, tandis qu'un maximum de zéro virgule huit pour cent (0,8%) correspondant à 400 000 000 FCFA, est destiné aux prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable.

Pour ce qui est de l'entretien routier sur les ressources du Guichet Entretien, en appliquant les taux prévus par les dispositions règlementaires, les ressources de ce Guichet dédiées à l'entretien routier financent les activités suivantes :

Tableau 21 : répartition des ressources dédiées à l'entretien routier

Actions/Activités	AE (en FCFA)	CP (en FCFA)	% Réel	Clé de répartition
Entretien routier sur les ressources du Guichet Entretien	**48 250 000 000**	**48 250 000 000**		
Entretien des routes nationales et régionales	23 250 000 000	23 250 000 000	46,5%	Min. 58%
Entretien des routes communales	12 500 000 000	12 500 000 000	(*) 25%	Max. 13,5%
Protection du patrimoine routier	12 500 000 000	1 500 000 000	3%	Max. 3%
Entretien des voiries urbaines	6 000 000 000	6 000 000 000	12%	Max. 12%
Études et contrôle des travaux (MINTP)	2 570 000 000	2 570 000 000	5,1%	Max. 6%
Contrôle des travaux sur voiries urbaines	430 000 000	430 000 000	0,9%	
Prévention et sécurité routières	2 000 000 000	2 000 000 000	4%	Max. 4%

(*) L'entretien des routes communales est passé de 13,5% à 25% conformément à la correspondance n°B70/2-28/SG/PM du 10 janvier 2019

Renforcement des capacités des magistrats municipaux sur les procédures du Fonds routier

Cette répartition, appliquée par les ordonnateurs, tient compte de la nouvelle nomenclature routière consacrée par le décret n°2017/144 du 20 avril et du transfert dans le cadre du processus de décentralisation, de certaines compétences dans le secteur de l'entretien routier par les ordonnateurs du Fonds routier.

Dans le cadre de sa mission de financement de l'entretien routier, le Fonds routier veille à maintenir une adéquation entre les ressources et les besoins en entretien routier, tout en se rassurant de l'effectivité des travaux et de la qualité des programmes des ordonnateurs à financer. Pour parvenir à l'optimisation de l'utilisation des ressources, le Fonds Routier accompagne les ordonnateurs depuis plusieurs années dans l'élaboration des programmes et leur exécution tout au long de l'année en cours. De plus, le Fonds routier organise des ateliers de renforcement des capacités des CTD qui jouent progressivement leur rôle d'ordonnateurs du budget du Fonds suivant les directives du Chef de l'État contenues dans les textes organiques du Fonds routier. Cet accompagnement lui permet ainsi d'assurer une bonne consommation de ses ressources, d'où les résultats satisfaisants observés à travers le taux d'engagement des contrats des CTD évalué à 88,5% au titre de l'exercice 2022.

Dans la perspective d'un relèvement de ses ressources et l'amélioration de son fonctionnement, le Fonds routier a poursuivi le plaidoyer entamé en 2020. Ce dernier a été renforcé par les conclusions de l'audit organisationnel et institutionnel de la structure ainsi que de la programmation de l'entretien routier.

Par ailleurs, pour veiller à l'exécution des travaux, le Fonds routier a effectué des visites de chantier dans trois (3) réseaux, dont les réseaux Nord, Sud et Ouest.

De plus, il convient de rappeler que le Fonds a passé un marché avec le Groupement Auditech Foirier/ Grant Thornton pour un audit technique au fil des travaux, dans l'optique de s'assurer de l'effectivité et de la qualité des travaux réalisés à la lumière des décomptes et attachements reçus.

La consolidation des composantes du système intégré de gestion s'est poursuivie dans le souci de rendre l'ensemble des interconnexions opérationnelles, notamment par la jonction du progiciel TOMPORTAIL à l'applicatif GENDATA de la Banque centrale, dédié aux paiements.

La mise en œuvre de la réforme OHADA engagée en 2021, l'ensemble d'outils de gestion mis en place ainsi que les mutations observées dans son environnement légal, institutionnel, réglementaire et organisationnel ont conduit le Fonds routier à entamer la révision de son manuel de procédures.

D - ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN)

Les activités de financement de l'entretien routier se traduisent par l'analyse des principaux indicateurs de performance, tels que la couverture des engagements par les ressources et le paiement des décomptes, qui s'appuient sur les données obtenues au cours des trois (03) dernières années.

1 - Évolution comparée de la couverture des engagements par les ressources reçues dans le compte du Fonds routier à la Banque centrale

En dépit du mécanisme du débit d'office qui a amélioré sa liquidité à la BEAC, le Fonds routier fait face au problème d'équilibre budgétaire, en raison de la non prise en compte par le Trésor public, des ressources destinées à la couverture des engagements effectués par les différents ordonnateurs

Tableau 22: Situation comparée trésorerie - engagements au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA).

No°	Exercices	Budget prévisionnel	Engagements des ordonnateurs	Engagement/ trésorerie (%)
1	2020	60 000	44 716	74,53%
2	2021	50 000	49 521	99,04%
3	2022	50 000	43 038	86,08%
	Total	160 000	137 275	85,80%

Figure 14: Situation comparée trésorerie – engagements au 31 décembre 2022.

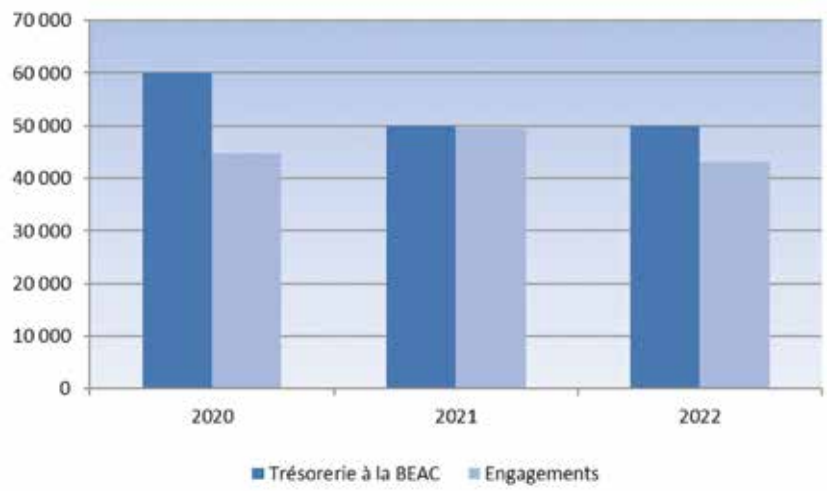

Suivant l'analyse du tableau et de la figure qui s'y rattache, on constate que la situation comparée entre la trésorerie et les engagements s'améliore considérablement à partir de 2020. Par ailleurs, on observe un bon rapport (engagement/trésorerie) d'une valeur de 86% en 2022, ce qui permet de conclure que les engagements ont largement été inférieurs à la trésorerie.

2- Évolution comparée de la couverture des paiements par la trésorerie reçue

Le mécanisme de débit d'office améliore le délai de paiement, et se présente davantaage comme un facteur-clé de performance pour assurer le paiement des prestations d'entretien routier. En effet, la disponibilité de la trésorerie observée au Fonds routier permet de couvrir entièrement et dans les meilleurs délais, les demandes de paiement soumises au guichet « Entretien ».

Le tableau et le graphique ci-dessous traduisent l'utilisation des ressources mises à la disposition du Fonds routier au cours des cinq (5) dernières années.

Tableau 23: Situation comparée trésorerie et paiements à l'entreprise au cours des trois dernières années (en millions de francs CFA).

No°	Exercices	Trésorerie reçue à la BEAC* (a)	Paiements à l'entreprise (b)	Écart c= (a-b)	Taux de paiement de la trésorerie reçue (c/b)
1	2020	60 000	58 337	1 663	97,23%
2	2021	50 000	42 175	7 825	84,35%
3	2022	50 000	33 154	16 846	66,31%
	Total	160 000	133 666	26 334	83.54%

Figure 15: Situation comparée (trésorerie – paiements).

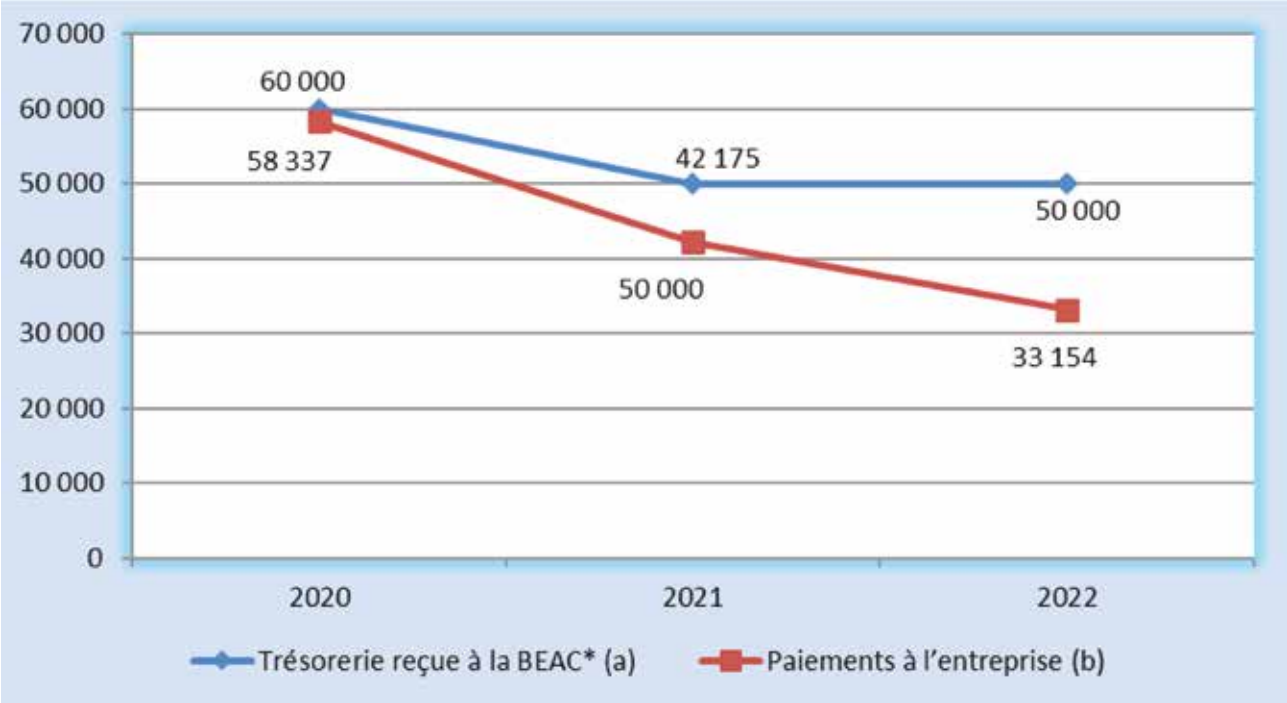

Après analyse du tableau et de la figure ci-dessus, il ressort que le Fonds répond efficacement aux demandes de paiement des prestataires depuis plusieurs années. Par ailleurs, la trésorerie reçue de la BEAC est supérieure aux paiements effectués. L'écart relevé s'explique par un volume important de décomptes en attente de pièces complémentaires.

Travaux d'aménagement d'une voirie urbaine

03

DÉFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER

Bien que certaines perspectives soient encourageantes, le Fonds routier doit relever de nombreux défis dans l'accomplissement de ses missions

HAMM

A- DÉFIS

En 2022, le Fonds routier a disposé de ressources stables. Il a reçu 50 milliards de FCFA, conformément à la loi de finances de l'exercice 2022, pour payer les prestations à l'entreprise. Cependant, le Fonds a dû faire face à quelques défis, parmi lesquels (i) la mobilisation des ressources ; (ii) la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage communale ; (iii) et les difficultés dans l'appropriation à la procédure d'authentification des décomptes.

1 - Mobilisation des ressources dédiées à l'entretien routier

Conformément aux dispositions de la loi n°2022/007 du 27 avril 2022 portant protection du patrimoine routier national, en plus de sa mission de financement des programmes, le Fonds routier est désormais en charge de la mobilisation de ses ressources et du paiement des prestations à l'entreprise.

En effet, les textes d'application de cette loi devraient permettre au Fonds de mobiliser ses propres ressources. Le MINFI jouera un rôle de comptable pour les besoins uniques de centralisation de l'information financière sur les recettes de l'État.

Ces innovations devraient permettre une adéquation progressive entre les ressources du Fonds et les besoins réels en entretien routier.

2 - Mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage communale

En 2022, à travers des ateliers, le Fonds routier a poursuivi le renforcement des capacités des maires et de leurs équipes ainsi que des délégués départementaux des ordonnateurs, appelés à jouer le rôle d'ingénieurs de marchés. Cet accompagnement a permis aux Communes de rentrer davantage dans leur responsabilité de Maîtres d'ouvrages sur les routes communales, avec une prise en main des processus et mécanismes de financement du Fonds. À titre d'illustration, le paiement des décomptes des communes a connu une hausse de 11%.

À la suite du MINTP et du MINHDU, le MINT a transféré 300 millions de FCFA à la gestion communale, preuve de la volonté des ordonnateurs principaux de s'arrimer progressivement à la vision de la décentralisation prescrite par le Chef de l'État.

Les résultats satisfaisants de la maîtrise d'ouvrage communale dans la passation et le suivi des marchés en 2022 devraient se pérenniser en 2023.

3 - Difficultés dans l'appropriation à la procédure d'authentification des décomptes

Au cours de l'année 2021, pour se prémunir des risques de fraude documentaire sur : (i) les contrats qu'elle vise, (ii) les décomptes qu'elle paie et (iii) les cautions qu'elle reçoit, l'Administration du Fonds routier a instauré un mécanisme d'authentification des décomptes. En effet, le Fonds exige aux maîtres d'ouvrage des marchés qu'il finance d'authentifier les décomptes soumis pour paiement. Cette obligation a pour but de s'assurer de leur sincérité.

Cependant, en 2022, l'authentification des décomptes des projets relevant du portefeuille du MINTP a connu quelques retards. Cette situation se traduit par une diminution de 43% du montant des décomptes payés pour cet ordonnateur.

Par ailleurs, des lenteurs sont observées dans l'authentification des cautions par les banques et compagnies d'assurance émettrices.

Ces opérations d'authentification sont manuelles et génèrent des délais qui obèrent significativement la célérité dans le traitement des dossiers. Dans l'optique d'améliorer ce processus, le Fonds routier s'est fait accompagner par un Consultant qui a développé une plateforme électronique baptisée RF-eTrust, en vue de la dématérialisation du processus. Cette dématérialisation devra permettre : (i) la réduction significative des délais d'authentification ; (ii) l'assurance de l'authenticité, de l'intégrité et de la non-répudiation de

B - PERSPECTIVES

Suite à la promulgation, le 27 avril 2022, par le Président de la République, de la loi n°2022/007 portant protection du patrimoine routier national du Cameroun, les réflexions au sommet de l'État se focalisent sur les textes d'application de ladite loi.

L'avènement de la loi évoquée ci-dessus donne au Fonds routier des arguments pour son plaidoyer en faveur de l'augmentation des ressources consacrées à l'entretien routier. La réussite de cette action, associée à l'arrivée prochaine de nouveaux textes, présage des perspectives réjouissantes pour le financement des projets logés dans les guichets du Fonds.

Ces réformes devraient engendrer, en faveur du Fonds routier, des conditions propices pour : (i) l'accroissement de ses ressources en adéquation avec les besoins réels en entretien routier ; (ii) son repositionnement en tant qu'acteur majeur de la collecte des ressources et (iii) le renforcement de son autonomie financière.

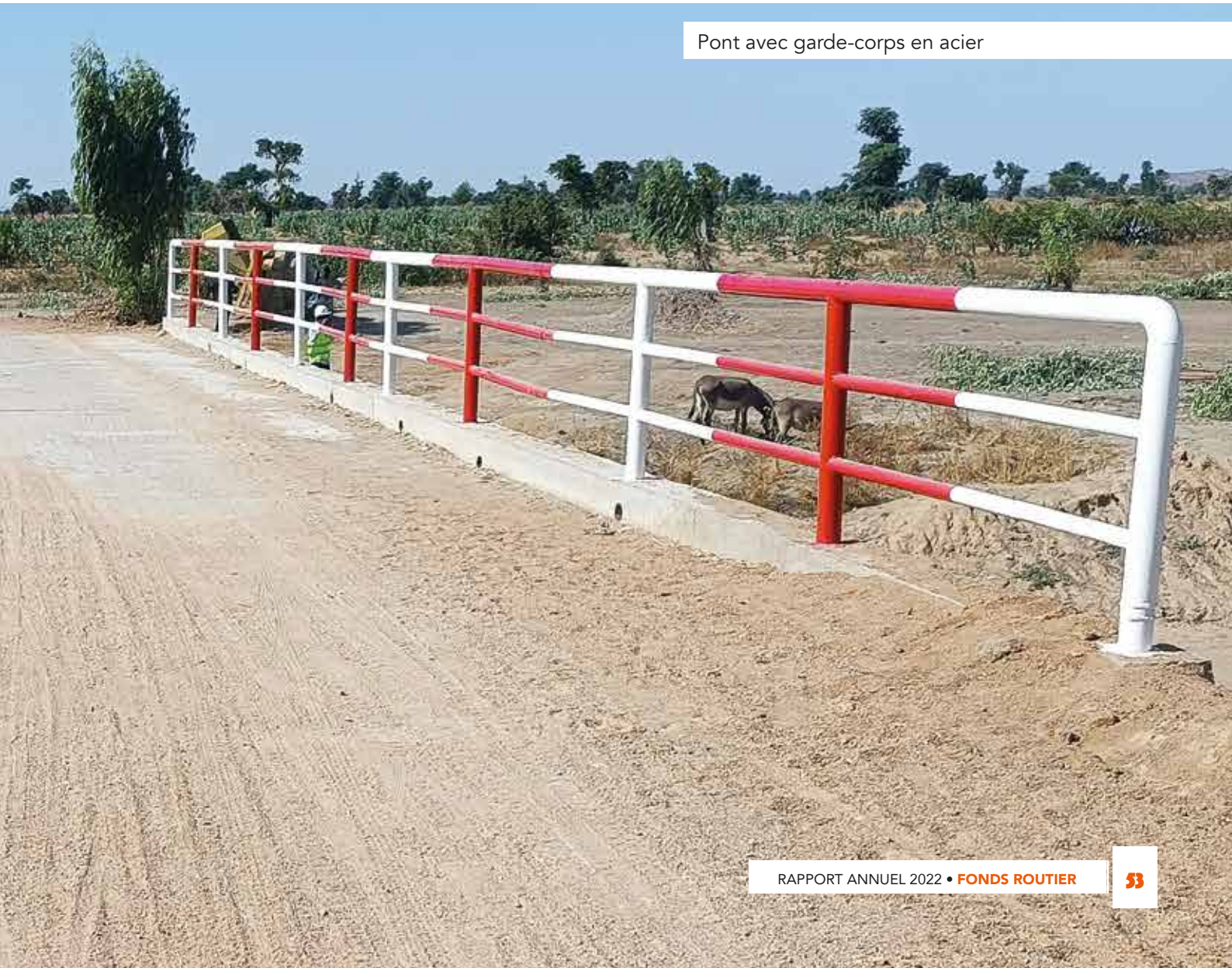

Pont avec garde-corps en acier

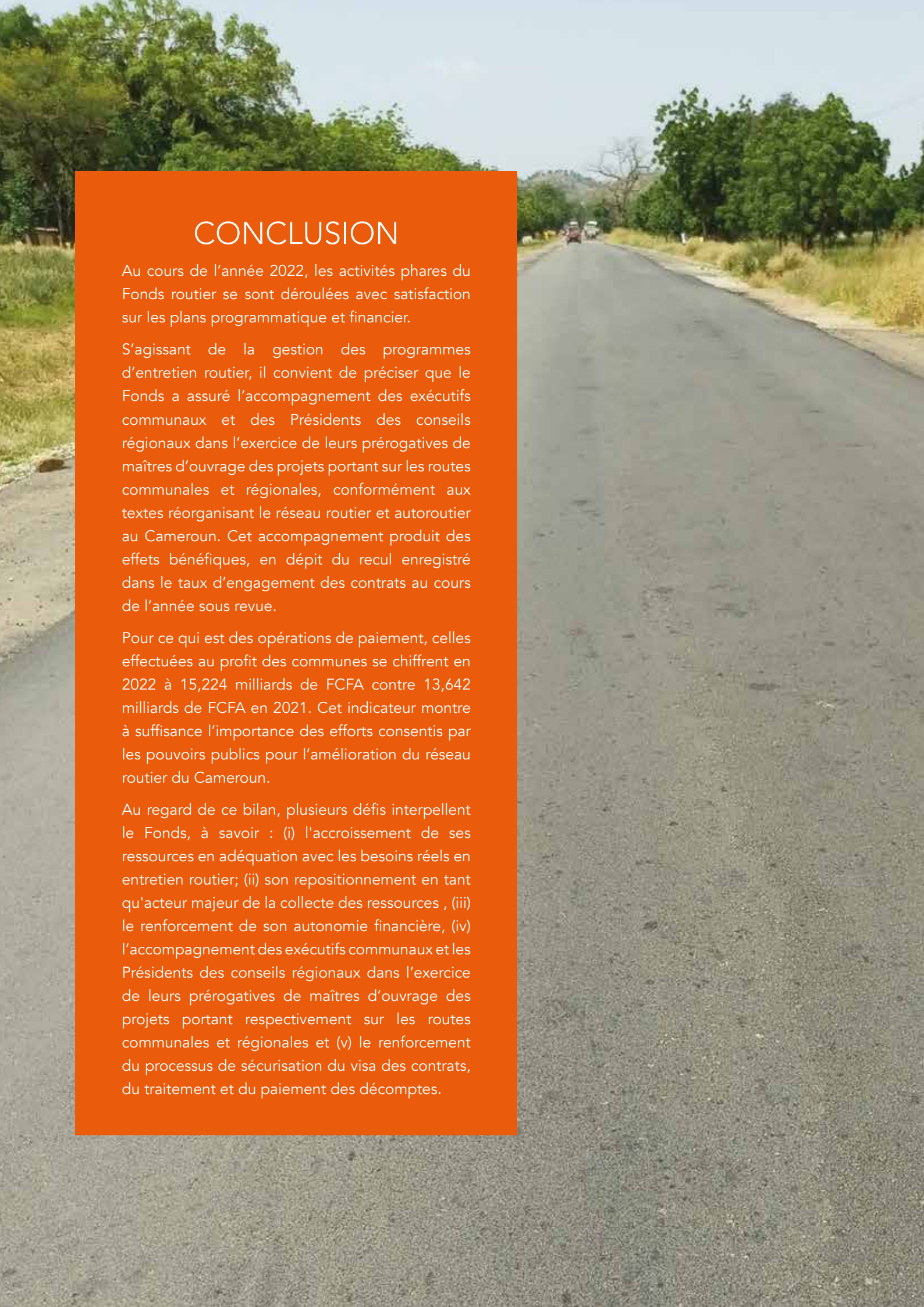

CONCLUSION

Au cours de l'année 2022, les activités phares du Fonds routier se sont déroulées avec satisfaction sur les plans programmatique et financier.

S'agissant de la gestion des programmes d'entretien routier, il convient de préciser que le Fonds a assuré l'accompagnement des exécutifs communaux et des Présidents des conseils régionaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrage des projets portant sur les routes communales et régionales, conformément aux textes réorganisant le réseau routier et autoroutier au Cameroun. Cet accompagnement produit des effets bénéfiques, en dépit du recul enregistré dans le taux d'engagement des contrats au cours de l'année sous revue.

Pour ce qui est des opérations de paiement, celles effectuées au profit des communes se chiffrent en 2022 à 15,224 milliards de FCFA contre 13,642 milliards de FCFA en 2021. Cet indicateur montre à suffisance l'importance des efforts consentis par les pouvoirs publics pour l'amélioration du réseau routier du Cameroun.

Au regard de ce bilan, plusieurs défis interpellent le Fonds, à savoir : (i) l'accroissement de ses ressources en adéquation avec les besoins réels en entretien routier; (ii) son repositionnement en tant qu'acteur majeur de la collecte des ressources , (iii) le renforcement de son autonomie financière, (iv) l'accompagnement des exécutifs communaux et les Présidents des conseils régionaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrage des projets portant respectivement sur les routes communales et régionales et (v) le renforcement du processus de sécurisation du visa des contrats, du traitement et du paiement des décomptes.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Réseau routier national en 2022 28

Tableau 2 : Clé de répartition des ressources appliquée au cours de l'exercice 2022 29

Tableau 3 : Ressources allouées en 2022 à chaque ordonnateur en millions FCFA 29

Tableau 4 : Synthèse des engagements du programme 2022 par ordonnateur (en millions de FCFA) 30

Tableau 5 : État des engagements des communes par ordonnateur en millions de FCFA 31

Tableau 6 : Nombre de contrats de communes visés par ordonnateur en 2022 32

Tableau 7 : Ressources attribuées par région par le MINTP en millions de FCFA 33

Tableau 8 : Synthèse du taux des engagements du programme des 3 dernières années par ordonnateur 33

Tableau 9 : Répartition des contrats par ordonnateur au cours des trois dernières années 35

Tableau 10 : Ressources transférées aux communes en 2022 en millions FCFA 36

Tableau 11 : Tableau comparatif des paiements par ordonnateur entre 2021et 2022) (en millions de francs CFA) 37

Tableau 12 : Statistiques portant sur le nombre d'opérations traitées au 31 décembre 2022 38

Tableau 13 : Situation des cautions reçues 39

Tableau 14 : Situation des cautions restituées 40

Tableau 15 : Situation des ressources annuelles transférées au guichet investissement (En millions de FCFA) 41

Tableau 16 : Répartition des paiements effectués dans le guichet investissement au cours des cinq dernières années (En millions de FCFA) 42

Tableau 17 : État comparatif entre les ressources reçues et les paiements effectués au cours des cinq dernières années (En millions de FCFA) 42

Tableau 18 : Décomptes en instance pour insuffisance de ressources (En millions de FCFA) 43

Tableau 19 : Exécution du budget par actions 45

Tableau 20 : Situation des engagements par rapport aux ressources 46

Tableau 21 : Répartition des ressources dédiées à l'entretien routier 46

Tableau 22 : Situation comparée trésorerie - engagements au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA) 48

Tableau 23 : Situation comparée trésorerie et paiements à l'entreprise) au cours des trois dernières années (en millions de francs CFA) 48

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : répartition des ressources par type de prestation 29

Figure 2 : Engagements effectués par rapport aux ressources allouées par ordonnateur 30

Figure 3 : État comparatif des ressources par rapport aux engagements effectués par les communes en 2022 31

Figure 4 : évolution des engagements au cours des trois dernières années 34

Figure 5 : Répartition des paiements par ordonnateur en 2022 36

Figure 6 : Répartition des paiements par ordonnateur en 2021 37

Figure 7 : Structure des décomptes traités en pourcentage 38

Figure 8 : Structure des cautions reçues par type 39

Figure 9 : Structure des cautions restituées par type 40

Figure 10 : Comparatif des ressources annuelles reçues au guichet investissement par programme 41

Figure 11 : Comparatif des paiements effectués au guichet investissement par programme 42

Figure 12 : Comparatif entre les ressources reçues et les paiements effectués au guichet investissement au cours de l'exercice 2022 43

Figure 13 : Etat comparatif des décomptes en instance pour insuffisance de ressources par ordonnateur 44

Figure 14 : Situation comparée trésorerie – engagements au 31 décembre 2022. 48

Figure 15 : Situation comparée (trésorerie – paiements) 49

ANNEXES :

LE FONDS ROUTIER ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

No°	THÈME	PÉRIODE	DURÉE (jours)	NOMBRE DE PARTICIPANTS	INSTITUTION	OBJECIFS
1	Formation en langue anglaise	Année	Trimestriel	Vingt-cinq (25)	PILOT LINGUISTIC CENTRE	Renforcer les capacités du personnel dans la pratique de la langue anglaise.
2	Journées internationales des archives	Du 06 au 12 juin 2022	Six (06)	Un (01)	CINV-COR SA	(i) Partager les différentes expériences en matière d'archivage ; (ii) mener une des réflexions sur la problématique des archives au Cameroun.
3	Séminaire/atelier sur le suivi-évaluation des projets et des programmes	23 July-13 August 2022	Vingt-et-un (21)	Un (01)	SETYM	(i) Comprendre les concepts de gestion de projets ; (ii) s'approprier les techniques de gestion de projets axée sur les résultats ; (iii) maîtriser les techniques de suivi-évaluation.
4	MAGE5 ''Digitalisation et gestion électronique des documents (GED)"	Du 5 au 16 septembre 2022	Quinze (15)	Deux (2)	PROSPECTS/ SOFRECO	(i) maîtriser les domaines d'application de la GED ; (ii) s'approprier la démarche pour déterminer les besoins en GED ; (iii) être capable de conduire un projet documentaire.

5	Mise en place d'un système de suivi-évaluation	Du 19 au 30 septembre 2022	Douze (12)	Deux (02)	EST-FORMATION	(i) Conception et la mise en œuvre d'une évaluation de qualité de leurs projets/programme et à la diffusion des principes et techniques d'évaluation des programmes ; (ii) connaître les principes généraux de l'évaluation des programmes, les méthodes et techniques de l'évaluation, la démarche à suivre et les conditions à remplir pour garantir la qualité des résultats obtenus ; (iii) Contribuer à l'amélioration de l'efficacité des projets et programmes publics
6	Séminaire de formation sur le thème « gestion des finances publiques »	Du 14 au 25 septembre 2022	Douze (12)	Un (01)	SETYM	(i) Comprendre les concepts et les principes nécessaires à une gestion financière publique saine ; (ii) améliorer les décisions d'investissement dans les secteurs publics et parapublics ; (iii) connaître les meilleures pratiques liées à la mise en place d'un système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) ; (iv) acquérir le savoir-faire nécessaire pour améliorer les contrôles internes pour prévenir la fraude et la corruption.
7	Séminaire/atelier sur l'élaboration et analyse des états financiers	Du 15 au 30 septembre 2022	Quinze (15)	Un (01)	EST-FORMATION	(i) se familiariser aux techniques et outils de clôture des comptes ; (ii) acquérir la démarche d'organisation, de pilotage, de mise en œuvre et de construction pour une validation correcte des comptes.
8	Formation sur le "Suivi et Évaluation des projets et programmes de développement"	Du 1er au 16 octobre 2022	Quinze (15)	Un (01)	CODEV INTER-NATIONAL	(i) comprendre les concepts de gestion de projets ; (ii) s'approprier les techniques de gestion de projets axée sur les résultats ; (iii) maîtriser les techniques de suivi-évaluation.
9	Atelier de formation sur les irrégularités et la faute de gestion et responsabilité des agents publics	Du 8 au 11 novembre 2022	Four (4)	Vingt-cinq (25)	EXPERT DU CONSUPE	(i) sensibiliser sur les notions d'irrégularités et la faute de gestion et responsabilité des agents publics ; (ii) maîtriser l'encadrement juridique du Fonds routier.
10	Atelier de formation sur la mise en place d'un système de suivi et évaluation des projets	Du 16 au 17 novembre 2022	Deux (02)	Vingt-cinq (25)	COLLEGE DE PARIS	(i) comprendre les principes et les processus de la gestion axée sur les résultats ; (ii) être capable de concevoir, mettre en place et organiser un dispositif de suivi-évaluation ; (iii) acquérir la démarche et maitriser les outils de l'évaluation et de l'analyse d'impacts des projets.

FONDS ROUTIER

RAPPORT ANNUEL 2022

Etablissement Public Administratif de type Particulier, placé sous la tutelle technique du Ministère en charge des routes et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances

Tel.: (237) 222 22 47 52 · Fax : (237) 222 22 47 89
Web Site : www.fondsroutiercameroun.org / www.fondsroutier.cm

Immeuble SNI - 11eme,12eme et 13eme étages ·
B.P : 6221 Yaoundé - Cameroun